

2007 - 2009 : Recherche en danger ?

Contribution à la préparation de la réunion plénière du comité national de la recherche scientifique du 10 juin 2009

Version 1, 6 mai 2009

Rémy Mosseri (remy.mosseri@upmc.fr)

Avertissement : l'auteur de ce texte précise qu'il s'exprime ici à titre personnel, et non comme porte-parole du C3N

Plan :

1) Préambule

2) Introduction

3) Comité National – C3N

4) Plan stratégique « CNRS 2020 » ... encore faut-il que le CNRS existe encore ?

4-1) Le premier plan stratégique : automne 2006 - octobre 2007.

4-2) Un démantèlement programmé du CNRS

4-3) La tutelle multiple des laboratoires

4-4) Les instituts

4-5) L'adoption du plan stratégique

4-6) Lendemain de plan stratégique.

5) Le combat pour la continuité thématique au CNRS.

5-1) Sciences de la Vie (et feinte Alliance ?)

5-2) Sciences de l'Information

6) CNRS : opérateur versus agence de moyens ... et statut des UMR

7) Les chaires

8) Emploi scientifique - précarité

9) Caractérisation, évaluation, scientométrie

10) Evaluation ... et comité national

11) Réunion plénière

12) Sortir de la crise ... par le haut !

1) Préambule

Après bientôt deux années d'un gouvernement qui se targue en permanence d'avoir fait de l'enseignement supérieur et la recherche l'une de ses priorités, je cède à la tentation d'en tirer un bilan, certes personnel, partial et partiel, et principalement tourné vers la situation et le devenir du CNRS. Ma motivation principale tient à ce qu'avant l'été va se jouer un acte important, le vote du COM, Contrat d'Objectifs (j'hésite à dire « et de Moyens », tant ceux-ci semblent absents de la discussion). D'ambition modeste (en taille) à l'origine, le présent texte est devenu plus long, à mesure que j'ai pris conscience du nombre important de documents et de faits que je ne saurais ni ne pourrais pas couvrir ! Je resterai donc au plus près de ce que j'ai pu lire ou entendre au travers de mon rôle au sein du comité national de la recherche scientifique.

Deux années où un temps et une énergie considérables ont été consommés, pour des centaines de personnes, à analyser, proposer, combattre, hors de leur champ de prédilection (la production de connaissance), sur le terrain de l'organisation du système de recherche français. Si le texte qui suit, malheureusement (contexte aidant) plus critique que constructif, cherchera à préciser le paysage qui se profile, je voudrais tout d'abord donner mon sentiment sur l'état des « troupes ».

Je n'ai jamais vu, en 30 ans d'activité, le milieu scientifique aussi sceptique et méfiant, les uns extrêmement en colère, les autres résignés. Nous sommes loin de la sérénité et la concentration, tant propices à la découverte. Le contraste est saisissant avec l'autosatisfaction permanente (bien que moins perceptible ces dernières semaines), cheval de bataille du « plan de communication » ministériel. Et s'il ne peut à lui tout seul concentrer toute la critique, le désormais célèbre discours présidentiel du 22 janvier 2009 en a convaincu plus d'un qu'au plus haut niveau de l'Etat (où se prennent in fine les décisions qui les concernent) on ne nous veut pas nécessairement que du bien. La Ministre a eu beau, en session de rattrapage, vanter les « preuves d'amours » apportées au milieu scientifique par son action, le plus grand nombre a plutôt retenu que si preuves d'amour il fallait chercher, l'amour abritant toutes sortes de penchants, alors ceux qui s'exprimaient le 22 janvier relevaient plutôt du mépris et de la soumission.

Une anecdote récente témoigne de cette méfiance ambiante. Je participais à l'entrevue du 31 mars dernier entre la Ministre et les 3 directeurs d'unités (DU), B. Chaudret, Y. Langevin et Y. Laszlo, porteurs des revendications votées par plusieurs centaines d'autres DU. J'y étais en tant que participant à la journée des DU du 14 mars, mais invité ce matin-là aussi, je le pense, par mes trois collègues pour manifester la convergence d'avis entre directeurs d'unités et instances scientifiques du comité national. A cette occasion, la Ministre nous a annoncé le « retour » aux organismes des 130 postes, masqués par les fameuses chaires. Cette bonne nouvelle, au coeur de revendications unanimes de la communauté scientifique, portée également par le mouvement de contestation actuel, la Ministre aurait été probablement plus avisée d'en faire profiter les syndicats qu'elle recevait la veille au soir; et nous lui avons d'ailleurs suggéré de ne pas chercher à opposer les « méchants syndicats » aux « bons DU ». Toujours est-il que nous en avons immédiatement informé l'ensemble de nos collègues. J'ai alors été surpris de recevoir plusieurs messages du type « est-ce bien sûr ? », « n'avons-nous pas été roulés dans la farine », etc ... Même le communiqué du Ministère deux jours plus tard n'a pas fini de convaincre tout le monde. Les chercheurs sont-ils devenus à ce point sceptiques ou obtus qu'une information factuelle (certes importante), immédiatement donnée à la presse sur le perron du Ministère, non démentie par celui-ci, reste sujette à caution ? Nous verrons plus loin que cette méfiance s'est construite en fait sur des mois de promesses oubliées, d'ambiguïté entretenue, et de projets divers dont l'un des fils conducteurs était (est) une volonté de démantèlement du CNRS.

Cette méfiance se nourrit également de terminologies pour le moins imprécises, rarement définies, et dont finalement l'interprétation procède le plus souvent de l'intention prêtée au rédacteur. Qui sait encore ce que désignent vraiment aujourd'hui, après qu'ils aient été servis à toutes les sauces, les appellations « agence de moyen », « opérateur de recherche », voire même « évaluation » ou « caractérisation » ? Une mention spéciale est à décerner à l'OMNI-présent « Institut », OMNI bien sûr pour Objet Managérial Non Identifié, qui désigne aussi bien des laboratoires, des rassemblements de laboratoires, des opérateurs de recherche, depuis peu les anciens départements du CNRS. On les retrouve même au sein de « l'Alliance », cette nouvelle structure qui doit « s'occuper » des sciences du vivant tout en « respectant » l'intégrité des organismes des recherche qui la compose, et où l'on nous précise bien (pensant nous éclairer) que ces nouveaux instituts ne seront ni opérateurs ni agence. Un peu d'imagination n'aurait pas été superflue pour les dénommer; j'aurais bien été tenté, avec cette Alliance quasi biblique, d'y proposer une structuration en « tribus ». Pour revenir aux instituts du CNRS, où le débat faisait rage l'an passé sur leur caractère « national » ou « interne », je serais curieux de savoir quel esprit fertile a imaginé, une fois tranché leur caractère interne, de faire suivre l'initiale « I » d'un « N », non pas pour « National » (on nous le jure le cœur sur la main), mais pour rappeler (sans rire) la deuxième lettre du mot « Institut ». Quelle meilleure façon d'endiguer la méfiance !

2) Introduction

Y a-t-il eu depuis deux ans la mise en place d'un plan prédéfini cohérent, visant à modifier en profondeur le système de recherche français ; d'aucuns le pensent. S'agit-il plutôt d'un ensemble plus flou mélangeant des aspects idéologiques et budgétaires, navigant au cours du temps en fonction d'influences, pas nécessairement convergentes, représentées dans les trois lieux de pouvoir que sont le ministère de la recherche, les services du premier ministre, et l'Élysée? Probablement un peu des deux.

S'il est bien une constante en France, toutes couleurs politiques confondues, c'est la méconnaissance par notre élite politique de la réalité et des ressorts de la recherche fondamentale. La raison principale est bien connue, la trop faible implication en recherche des grandes écoles qui forment ces élites. Et il paraît encore lointain le gouvernement qui tentera d'y remédier ! Et du coup, toutes les tendances managériales, et les « benchmarking » de tout poil qui leur sont associés, et qui ravissent tant nos dirigeants, fleurissent à qui mieux-mieux. L'illusion qu'un chiffre, un pourcentage, un histogramme ont un contenu plus scientifique (des chiffres, pensez-vous !) qu'une explication qui, elle, peut avoir le défaut d'exprimer une nuance.

Pour illustrer ce point, pourquoi ne citer celui qui se verrait volontiers comme la crème de cette élite, en relevant une phrase du rapport « Attali », dont l'auteur principal manifeste une arrogance assez étonnante envers ceux (à tort ou à raison, ce n'est pas mon point) qui le critiquent. Il est dit « *Rapprocher le fonctionnement de tous les établissements publics de recherche des meilleures pratiques du secteur privé (évaluation, promotion, mobilité, flexibilité de fonctionnement, etc.)* ». J'avoue, mais ce n'est peut-être pas très charitable, m'être demandé si ces meilleures pratiques incluaient celles du secteur bancaire, de la BERD à la Société Générale, en passant par le Crédit Lyonnais. Et comme la référence au modèle anglo-axon n'est pas absente dudit rapport, je préfère pour ma part citer D. Faust, la présidente de l'université d'Harvard aux USA : « *L'enseignement et la connaissance sont importants parce qu'ils définissent ce qui, à travers les siècles, a fait de nous des humains, et non parce qu'ils peuvent améliorer notre compétitivité mondiale* »,

De cette vision caricaturale de nos dirigeants politiques découle le fantasme présidentiel d'une opposition entre la voie royale devant guider la recherche fondamentale, la « culture de projet », et ce qui se ferait aujourd'hui, le honteux financement récurrent. Et n'oubliant ni le jacobinisme national, ni une méfiance quasi congénitale envers tout lieu où une représentation collective des scientifiques peut s'exercer, le gouvernement a donc augmenté sans discernement les moyens de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), quintessence à ses yeux de cette culture-projet, au détriment des crédits d'interventions, plus différenciés, des organismes et des unités de recherche.

Il a fallu des mois d'interventions, en particulier de personnalités scientifiques, pour commencer à faire comprendre les travers d'une telle vision unilatérale ; que la recherche s'articulait sur différents rythmes et échelles de temps, que si une part de crédits à court terme, sur projets, était certes utile, elle ne devait pas procéder essentiellement d'un affichage décidé au sommet (« top-down »), ni oblitérer les autres formes d'intervention. Sur le premier point, on ne peut que se satisfaire de la montée relative du poids des projets blancs (dont il faut se souvenir qu'ils n'existaient pas dans le projet initial de l'ANR), censé atteindre 35% cette année, et promis à environ 50% par la suite. Sur le deuxième point, celui des crédits d'intervention, rien n'est clair à ce jour. Le gouvernement s'abrite derrière le couplet du « les réformes d'abord, les moyens ensuite », auquel répondra peut-être demain la rengaine « des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient ».

La question générale d'une « bonne » politique pour la recherche est bien sûr extrêmement complexe, embrassant des questions de budget, de statut des personnels, des organismes, des universités, de formation des jeunes, du meilleur équilibre entre programmation et émergence, de positionnement international, de rapport à la société, au monde économique, etc... Et je ne prétends certes pas avoir un avis pertinent (ni rationnellement fondé) sur tous ces aspects. Dans le présent texte, je souhaite surtout revenir sur quelques-unes des étapes récentes dont j'ai été le témoin, parfois l'acteur à travers les actions du C3N, et donner quelques appréciations sur ce qui pourrait déboucher prochainement.

Avant l'été, nous attendons une finalisation probable du COM du CNRS, et un décret sur l'organisation de l'organisme (en liaison avec la nouvelle structure en instituts). Une structure de coordination au niveau des sciences du vivant et de la santé se met en place, un débat (tendu) sur la place des sciences de l'information est en cours ; enfin, si –quelques postes stables ont été récemment restitués aux organismes, le principe des « chaires » reste en place, et la mise en œuvre de ce nouveau dispositif se fait dans une confusion certaine.

Face aux mesures souhaitées ou mises en place par le gouvernement, le milieu scientifique a réagi en mettant en place diverses formes d'opposition, le plus souvent sous la forme de refus de coopérer, de boycotts, de menaces de démission de certaines responsabilités collectives. Le 20 mai 2009, un groupe de travail, nommé par la direction du CNRS, rendra ses conclusions sur l'informatique. Les 25 et 26 mai 2009, le CS devait se prononcer sur le COM ; on apprend le 6 mai que le CS vient d'être repoussé à la mi-juin, car ledit document ne serait pas prêt ! Le 10 juin se tiendra une réunion plénière du comité national (près de 1200 membres), dont l'ordre du jour portera sur des questions pour partie traitées dans le COM. Les optimistes peuvent espérer que l'on attend notre avis ; les pessimistes que l'on ne souhaite pas que nous disposions de la version finale du COM ! Enfin, fin juin, ce sera le tour du CA du CNRS (malmené depuis un an) de prendre position (on rappelle que sa composition laisse peu de place aux avis de notre communauté et que le ministère y dispose d'un droit de veto).

Les conditions d'une sortie de la crise par le haut seront-elles alors réunies? Une des ambitions de ce texte est de vouloir en discuter quelques-unes. S'il est évident que le mouvement de contestation actuelle embrasse d'autres préoccupations (comme le statut des enseignants-chercheurs, et le nouveau décret n° 2009-460 du 23 avril 2009, qui affecte bien

entendu la recherche, et la formation des maîtres), on me pardonnera, dans un texte déjà long, de ne pas les discuter, sauf à la marge. De même, je laisse à d'autres le soin de discuter la situation pas plus enviable des personnels ITA (qui forment plus de 50% du personnel au CNRS) à travers par exemple : la volonté de transfert (à venir) des responsabilités de gestion financière aux universités qui conduit la direction du CNRS à tarir (dès aujourd'hui) certains types des recrutements, le fait que les réductions "politiques" de postes statutaires soient largement reportées sur les ITA, les menaces que la montée en puissance des CDD fait peser sur certaines professions (pour lesquelles un temps minimum d'exercice est requis pour être pleinement opérationnel en appui à la recherche), etc...

3) Comité National – C3N

Bien qu'associé de façon indissoluble au CNRS, le comité national de la recherche scientifique (CN ou CoNRS) a une vocation plus large, inscrite dans ses textes et manifestée par sa composition. Il a trois composantes : les sections du CN, les conseils scientifiques de département du CNRS (CSD) et le conseil scientifique (CS) de l'organisme.

Sa base électorale est d'environ 58000 personnes, chercheurs CNRS, enseignants-chercheurs, ITA, IATOS, chercheurs d'autres organismes, appartenant à des unités associées au CNRS, et sa composition, différente selon ses trois composantes, laisse une large place aux personnels non-CNRS. A cette palette large d'élus s'ajoute une fraction également importante de scientifiques nommés par la direction de l'organisme et la tutelle ministérielle, puisque ces derniers composent le tiers des sections du CN et la moitié des conseils scientifiques. Tous ensemble, ils forment cette représentation de « pairs » qui évaluent, recrutent, conseillent, dans une transparence évidemment limitée par la réserve qu'imposent des discussions sur des personnes, bien loin de la caricature de « syndicat maison », énoncée récemment, de façon péremptoire et péjorative, par l'un des conseillers scientifiques du président de la République. Information transmise également au président lui-même, peut-être tenu dans l'ignorance de cette proportion de nommés par le même conseiller, qui déclarait le 28 janvier 2008 à Orsay : *« A ce sujet, je ne crois pas à un système où la communauté scientifique définit par l'élection ses évaluateurs. »*

Cet ensemble excède donc largement le périmètre du personnel CNRS ; et lors de la mandature précédente, environ la moitié des présidents des sections du CN étaient des professeurs d'université. Bel exemple d'ouverture auquel ne répond pas (encore ?) au même niveau à ce jour le système universitaire.

Cette ouverture du CN est déjà une première réponse à la charge récurrente, et peu pertinente, de Nicolas Sarkozy contre « l'auto-évaluation » coupable dans laquelle se complairait le CNRS. Ce qualificatif d'auto-évaluation s'appliquerait si le CNRS évaluait son propre fonctionnement, et ses performances, comme organisme, mais perd son sens dès lors que l'évaluation s'applique à son personnel, et ses laboratoires. Demanderait-on à Peugeot de juger de la qualité du personnel de Renault ? Si un regard extérieur est toujours utile, l'absence d'une étape d'évaluation interne rendrait impossible tout fonctionnement opérationnel et toute construction d'une vision stratégique. Ne pas vouloir reconnaître cela à un organisme de recherche, n'est-ce pas déjà lui nier un avenir ?

Les trois composantes du Co-NRS sont amenées à interagir, en particulier lors de l'établissement du (parfois fastidieux) rapport de conjoncture, mais également dans le processus d'évaluation de la pertinence d'association des unités de recherche. De façon occasionnelle, la direction a souhaité un dialogue direct avec les responsables de ces instances. C'est ainsi qu'est né il y a quelques années le C3N, qui rassemble les présidents et bureaux du CS et de la CPCN (conférence des présidents de section du CN), ainsi que les présidents de CSD, et qui est donc une association « de fait », définie par sa composition.

Jusque là simplement convoqué de façon épisodique par la direction du CNRS, le C3N a ressenti la nécessité depuis quelques mois de s'investir de façon plus continue et directe dans le débat actuel, définissant les lignes jaunes qu'il ne voulait pas voir dépassées, rédigeant des communiqués, lançant des actions. Pour plus d'information sur le C3N, consulter le site www.c3n-recherche-scientifique.fr.

4) Plan stratégique « CNRS 2020 » ... encore faudrait-il que le CNRS existe encore ?

4-1) Le premier plan stratégique : automne 2006-octobre 2007.

On oublie parfois que le plan stratégique, dont l'adoption a fait couler beaucoup d'encre l'an passé, n'est pas une création imposée par l'actuel gouvernement. Discuté pendant plusieurs mois au sein du CNRS, et ce dès 2006, son adoption a été brutalement stoppée par oukase ministériel en octobre 2007 lors d'un conseil scientifique (CS) du CNRS. Je me souviens en particulier d'Albert Fert, membre du CS, critiquant vertement en séance cette décision, une heure avant de recevoir le coup de téléphone lui annonçant son prix Nobel. Le 10 octobre, un message d'alerte est lancé, www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article1637, par Yves Langevin, président de la CPCN, commençant par « *Des événements très récents nous conduisent à vous communiquer l'ensemble des éléments factuels qui sont à notre disposition aujourd'hui. Ils démontrent à notre avis qu'une mutation profonde de la gestion de la recherche en France se prépare dans l'opacité la plus totale, et ce à très court terme.* »

Ecrire un plan stratégique pour un organisme de recherche pluridisciplinaire comme le CNRS, relève des travaux d'Hercule si l'on veut qu'il conjugue une mise en exergue de priorités scientifiques et une adhésion large des personnels. Toute discipline, sous-discipline, sous-sous discipline va batailler ferme pour y figurer, et va comparer les poids respectifs de ses voisines. A cela s'ajoute un inévitable mélange de langage scientifique et managérial, propre à hérissier le poil des chercheurs. Avec toutes ces contraintes, on peut apprécier le travail de l'équipe chargée de sa rédaction qui, à partir d'un premier jet assez largement critiqué, a su écouter les remarques pour livrer in fine un texte, certes loin d'être parfait, mais qui avait commencé à faire consensus.

L'argument utilisé pour interrompre brutalement son adoption, l'absence de prise en compte de l'évolution prévisible du statut des laboratoires dans le cadre de la LRU pourrait presque faire sourire aujourd'hui où l'on ne parle plus officiellement que de faire perdurer le statut des UMR (unités mixtes de recherches). Mais à l'automne 2007, la « ligne » gouvernementale, soutenue par une part importante de la CPU (conférence des présidents d'universités) était celle d'un transfert pur et simple des laboratoires sous tutelle unique universitaire (on se souvient par exemple de propos explicites en ce sens de Jacques Fontanille, vice-président chargé de la recherche à la conférence des présidents d'université)

4-2) Un démantèlement programmé du CNRS

Les premiers mois du ministère Pécresse ont été largement tournés vers la mise en place de l'autonomie des universités. Concernant l'avenir du CNRS, venait de l'Elysée le dogme « CNRS agence de moyens », que la ministre, se voulant rassurante, relayait sous la forme « CNRS, également agence de moyens ». Qu'il existe aux plus hauts sommets de l'Etat des forces qui n'apprécient pas le CNRS n'est pas en soi une nouveauté ! Dans le cas présent, cette tentative de démantèlement a pris, dans le temps, et parfois en parallèle, plusieurs formes, et la partie est loin d'être terminée. Je reviendrai plus loin sur la question « agence de moyen » versus « opérateur de recherche ». Parlons tout d'abord du statut des unités de recherche.

4-3) La tutelle multiple des laboratoires

La volonté de faire passer sous tutelle universitaire unique l'ensemble des UMR est un bel exemple d'une grossière erreur politique que fort heureusement une large mobilisation de notre communauté a su faire éviter. Pétitions (en particulier celle lancée par Sauvons La Recherche, SLR, www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article1772), prises de position répétées de personnalités scientifiques, et surtout action résolue des directeurs d'unités, entamée le 15 novembre 2007 par une lettre à la ministre, très largement signée, www.recherche-du.fr/ministere/, ont conduit le ministère à reculer sur ce point crucial. La réunion nationale des DU (et responsables d'instances, voir plus loin) début mars 2008 au collège de France, placée juste avant les élections municipales, était l'épouvantail agité par notre milieu pour qu'une décision favorable soit prise. Celle-ci l'a été plusieurs semaines avant cette réunion, puis traduite dans les termes du rapport rendu peu après, voir http://media.education.gouv.fr/file/2008/39/7/rapport_d_Aubert_16-04-08_26397.pdf, par la commission « d'Aubert ».

Le principe est maintenant acté d'une double tutelle scientifique, nationale (organisme) et locale (universitaire). Il reste un dogmatisme « officiel » tendant à se limiter à ces deux tutelles. Or, s'il faut probablement faire un peu de ménage lorsque les tutelles multiples ne sont plus que le produit de l'histoire, et définir mieux et différencier les notions de tutelles principales et secondaires, c'est bien l'intérêt scientifique qui devrait toujours prévaloir ; les exemples ne sont pas majoritaires, mais ne se comptent pas sur les doigts d'une main : présence d'une grande école en partenariat avec une université, bi-localisation sur deux universités différentes, présence de 2 voire 3 organismes qui déclinent des missions spécifiques autour du même objet d'étude au sein du même laboratoire (lequel se charge de répondre à ces missions, en mettant en musique des équipes faites de personnels des 3 origines, qui s'enrichissent mutuellement ...).

Vu du côté du CNRS, un échec sur cette double tutelle scientifique aurait conduit à une brèche béante dans l'intégrité de l'organisme. Ce dernier a mené depuis les années 60 une politique soutenue d'association avec les universités, et c'est dans ce cadre que l'essentiel de ses forces se retrouve aujourd'hui. Un « opérateur » sans (co-) tutelle scientifique n'en n'est plus un, et la restriction du CNRS (hors personnel) autour de ses unités propres et quelques plates-formes changerait de façon inéluctable la nature de l'organisme, tout en affaiblissant gravement le système de recherche français, notamment par la perte de sa cohérence nationale.

4-4) Les instituts

La tutelle double des unités de recherche n'était pas encore actée qu'entraînait en scène la restructuration voulue du CNRS en instituts nationaux, dans la lettre de mission de la ministre à la présidente du CNRS en février 2008, www.recherche-du.fr/ministere/lettremission.pdf. Concept furieusement « nomade », l'institut était vu ici comme « national », à l'instar de l'INSU et de l'IN2P3. Que la spécificité qui justifie ces deux instituts « nationaux » (en particulier la nécessité de programmations à très long terme, sur des projets collaboratifs) ne semble pas évidente pour toutes les disciplines du CNRS, cela importait peu au ministère. A un « institut national » répondait « missions nationales », voire même, nous faisait-on miroiter, une possibilité d'un contrôle scientifique plus direct sur la programmation de l'ANR. Tentant, n'est-ce pas ? On n'en oublierait presque le « N » de CNRS, pour « National », qui par définition devrait déjà être « hérité » par ses départements existants. En fait l'enjeu était déjà ailleurs. Maîtrisant la nomination des responsables d'instituts, et leur budget, le ministère vidait de sa substance l'intégrité du CNRS, sa « continuité thématique », pour y substituer une

verticalité (peu propice d'ailleurs à favoriser la pluri-disciplinarité pourtant largement prônée) et une réorganisation où la recherche la plus fondamentale ne serait pas la mieux traitée.

On a bien vite vu que de tous les instituts, celui qui passionnait le plus nos dirigeants concernait les sciences de la vie, première étape du projet, qui allait en se précisant, du grand institut national du vivant et de la santé, avec comme effet d'extraire la biologie du CNRS, pour la rattacher à l'INSERM, ressenti dans la foulée comme quelque peu « prédateur ». Un autre secteur, l'informatique, semblait exciter l'appétit d'un autre organisme, l'INRIA, d'où l'idée de mettre cette discipline dans un institut séparé, avant de l'extraire du CNRS. Nous en reparlerons plus loin.

« Culture de projet », et son corollaire d'un affaiblissement programmé du CNRS, réorganisation verticale, pilotée d'en haut (« top-down » toujours) puis par prééminence de l'aval (appliqué) sur l'amont (fondamental), au lieu d'un équilibre, et bientôt précarisation accrue pour les jeunes scientifiques, on peut parler je crois d'une vision idéologique de l'organisation du système de recherche. Elle a ses défenseurs ; il est également permis de la combattre, si on la pense dangereuse, en particulier pour le développement des connaissances.

Un débat a été officiellement lancé en mars 2008 dans la communauté, sur le thème « tout est ouvert », aussi bien les frontières thématiques que la nature des instituts, et un espace ouvert sur le site du CNRS pour y déposer des contributions, www.cnrs.fr/cnrs2020/. A ce petit jeu, j'aurais bien été tenté par exemple de défendre un rapprochement de la physique et de la chimie, pour permettre de donner un espace concret à ce qui existe ailleurs sous la dénomination de « materials science ». Mais il a rapidement fallu se rendre à l'évidence que ces déplacements de frontières n'étaient pas à l'ordre du jour, peu souhaitées à la base, et pas dans les priorités au sommet. La seule nouveauté concernait alors mon département scientifique, MPPU (Mathématiques, Physique, Planète et Univers), où l'autonomie (de fait déjà réelle) était rendue aux deux instituts nationaux existants, l'IN2P3 et à l'INSU, et où l'on a décidé de procéder à la séparation de mathématiques et de la physique. Cette séparation a été présentée par la direction de l'organisme comme une demande émanant des mathématiciens. Je n'en suis pas vraiment sûr, et la verrais plutôt comme la seule variable permettant, sans drame, de présenter un découpage qui ne soit pas strictement identique au précédent. Comme responsable du conseil scientifique, j'ai questionné les DU pour avoir leur sentiment sur cette séparation : ni enthousiasme, ni véritable crainte ; les réticences principales émanant d'ailleurs de la physique théorique, de tout temps intimement liée aux maths, et qui voient là un risque d'appauvrissement. Il faut dire que, quand bien même le département a toujours été dirigé par des physiciens, les maths y jouissaient d'une large autonomie, la boutade locale étant que le rôle principal dudit physicien était d'arbitrer des différences entre maths fondamentales et maths appliquées !

Le débat, le combat pourrait-on dire, s'est focalisé sur la nature interne ou nationale des instituts, la vocation pour toutes les disciplines de rester au CNRS, et l'égal traitement de celles-ci dans la réforme en cours. La biologie était bien sûr en ligne de mire. Mais les sciences humaines et sociales également lorsque, par calcul ou maladresse, un communiqué du CNRS à l'AEF, le jeudi 27 mars 2008, indique que l'organisme pourrait "transférer" certaines disciplines de SHS à "d'autres entités, notamment l'université", à l'occasion de sa réorganisation en instituts thématiques. Et si dans la période récente, des voix nombreuses ont critiqué la direction du CNRS, mon sentiment est que dans la période avril-juin 2008, celle-ci a maintenu une position dure de défense du caractère interne des instituts, condition pour elle au maintien de l'organisme, tout en étant tentée par des « concessions », sans mesurer suffisamment que celles-ci porteraient atteinte à la continuité thématique en son sein, et donc à terme à son affaiblissement.

C'est à cette période que s'est opéré un début de convergence entre les membres les plus actifs parmi les DU, et les responsables des instances scientifiques du CN (qui ne

réfléchissaient pas encore collectivement dans le cadre du C3N). La préparation de l'AG des DU de mars en a été le premier cadre, puisque cette réunion, initiée par les DU, a été élargie aux instances scientifiques après quelques discussions et échanges par mail, et symboliquement co-présidée par un DU et une présidente de CSD. Après l'AG, un groupe s'est retrouvé à l'Institut Henri Poincaré pour préparer la suite à donner, d'où il est sorti en particulier, après quelques semaines de discussions parfois âpres, un long texte, au titre sobre, « à propos de la réforme de la recherche », aussi dit des « 36 propositions », co-signé par des DU et des responsables d'instances, <http://www.cnrs.fr/cnrs2020/spip.php?article175>. Je l'ai co-signé, après pas mal d'hésitations, liées au style, trop « managérial » à mon goût, mais surtout parce qu'en désaccord avec le paragraphe traitant des (fameuses) chaires. Mais j'ai finalement été convaincu que ce long texte contenait de bonnes choses, en particulier quant à la nature des instituts qui préservait l'intégrité du CNRS, et que le jeu (présenter une unité DU-instances scientifiques) en valait la chandelle.

Deux mois plus tard (le 23 juin 2008), au coeur de la mêlée précédant l'adoption du plan stratégique, ce débat initial collectif avait renforcé la confiance mutuelle et les convergences dans l'analyse et l'action, ce qui a conduit (pratiquement) les mêmes signataires à faire un communiqué plutôt ferme, accessible sur le blog de Sylvestre Huet de Libération, http://sciences.blogs.liberation.fr/home/files/communiqu%C3%A9_des_DU.pdf, texte qui, je crois bien pour la première fois, menaçait publiquement d'un appel solennel au boycott des expertises à l'ANR et l'AERES.

4-5) L'adoption du plan stratégique

Jusqu'en mai 2008, il faut bien admettre que la mobilisation des personnels, au-delà de la signature de pétitions, avaient été plutôt faible, ponctuée par quelques rassemblements peu nombreux au siège de l'organisme. La première vraie manifestation significative et un peu massive a été, à mon sens, ce mois là, la « marche de tous les savoirs » (Academic Pride). Une faute de communication de la ministre, qui avait donné ses conclusions dans un entretien au *Monde* avant même la fin de la consultation qu'elle avait appelée de ses vœux, a contribué à la prise de conscience de l'urgence à faire entendre sa voix. Début juin est lancé un remarquable « appel des médaillés du CNRS », largement signé. Un flou sur les quelques points cruciaux du plan stratégique, une version n-1 de ce plan, pas acceptable, et de fait non votée par le conseil scientifique, l'annulation, sous la pression, le 19 juin 2008, d'un conseil d'administration, et certainement d'autres interventions et pressions, ont fini par convaincre la ministre qu'il fallait revoir ses plans et négocier. Elle reçoit dans l'urgence le jeudi 26 juin, d'une part le président du CS (et lui fera parvenir un courrier le lendemain), et d'autre part les syndicats (accompagnés de SLR et SLU). Une réunion impromptue du C3N est convoquée le samedi matin, où la direction du CNRS nous présente les grandes lignes (surtout le contenu des premières pages « politiques ») du plan stratégique remanié. Le C3N émet un communiqué le jour même, qui souligne les avancées obtenues tout en appelant à la vigilance, www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/reaction_080628.pdf. Le texte définitif fuite le dimanche sur le blog de S. Huet, 2 heures avant que se réunisse une intersyndicale importante, qui après quelques hésitations, décide de ne pas appeler au blocage du CA du 1^{er} juillet, mais à un simple rassemblement au siège du CNRS. Ce jour-là, le CA se tient, et adopte le plan stratégique (les élus syndicats voteront contre), texte que l'on peut lire sur : www.cnrs.fr/cnrs2020/IMG/pdf/Plan_Strategique_CNRS_CA_1er_Juillet_2008.pdf,

4-6) Lendemain de plan stratégique.

Le fait que instances, syndicats et associations aient finalement laissé « passer » l'adoption du plan stratégique a été critiqué, en particulier par la partie la plus radicale du mouvement de contestation, qui protestait que cela était de nature à entraver, voir stopper, une dynamique palpable depuis plusieurs semaines. Je continue de penser que nous avons eu raison, collectivement, de le faire. Certes, on peut faire des « interprétations » différentes de ce plan, plus ou moins favorables aux différentes thèses en présence. Mais quelques points clés (sur la nature interne des instituts par exemple) sont le résultat des actions menées, et méritaient d'être capitalisés. Par ailleurs, cela évitait, en principe, de voir prises des décisions plus autoritaires, durant l'été (et l'on a vu que le gouvernement actuel aime profiter d'une réactivité moindre pendant les congés pour faire passer des textes controversés).

J'ai écrit « en principe », car si décision autoritaire il n'y a pas eu, la trêve des confiseurs estivale a été toute relative. Quelques jours à peine après l'adoption du plan stratégique, et ses instituts « internes », la direction du CNRS demande déjà aux responsables d'instituts de réfléchir à de futurs instituts « nationaux ». Il a fallu plusieurs semaines de protestations diverses pour que l'on revienne plus explicitement au caractère « interne », moyennant cette (particulièrement) subtile apparition du « N » de iNstitut, que j'ai déjà évoquée.

Durant l'été se prépare également un psychodrame du côté des sciences humaines et sociales (SHS). Un premier débat interne avait fait apparaître un consensus autour d'une organisation du futur institut SHS en 5 grands thèmes. Mais apparemment, en haut lieu, on n'en voulait que trois, et surtout la mise en exergue de celui traitant des sciences cognitives, par ailleurs plus faible numériquement. Un des acteurs du domaine m'a décrit qu'il vivait cette tension comme attisée par une « main invisible » ayant comme effet perceptible, à travers toutes les péripéties, de tendre globalement à affaiblir les SHS et à discriminer en particulier les Humanités. Plus visibles d'ailleurs étaient les forces qui s'affairaient en haut lieu en faveur d'une communauté précise. Toujours est-il que cette tension en SHS se solde par le limogeage sec, au téléphone, de la directrice scientifique du département (qui pourtant avait admis, voire revendiquait, ce passage à trois thèmes), a posteriori justifié de façon un peu fallacieuse par une limite d'âge atteinte ; s'il y a bien quelque chose de prévisible pour un responsable, c'est son âge, et on s'en assure avant de lui donner une mission ! Dans la foulée, tous les directeurs scientifiques adjoints démissionnent ... ou plutôt l'un d'entre eux reste, prend la direction temporaire, et finira par être nommé directeur scientifique du nouvel institut (au terme d'une autre saga, un peu médiatisée, sur laquelle je ne reviens pas).

Exit enfin la promesse d'une large consultation de la communauté pour la mise en place des instituts, présente dans la déclaration de la Ministre, confirmée par la direction du CNRS lors du C3N d'urgence (nous avons même sorti les agendas, et envisagé une date autour du 15 septembre)

Au lieu de cela, le Ministère, sous couvert d'une commission mixte Ministère-CNRS, met en place deux « groupes de réflexion », présidées par J. Godet et G. Cousineau, pour faire des propositions respectivement sur les sciences du vivant et sur l'informatique (officiellement les « Sciences et Technologies du Logiciel »). Les positions prêtées à ces responsables, la composition majoritaire des commissions, largement acquise aux thèses ministérielles, laissait peu de place à de bonnes surprises quant aux conclusions, attendues pour la mi-novembre. Pour faire bonne mesure, on a bien inclus une poignée d'opposants, et l'on poussera l'ouverture jusqu'à leur permettre d'exprimer leur position, minoritaire bien sûr. Et comme si cela ne suffisait pas, on détourne le comité AERES, dit « Zehrouni », chargé d'évaluer l'INSERM, en outil complémentaire pour démanteler le CNRS.

5) Le combat pour la continuité thématique au CNRS.

La volonté de sortir la biologie et l'informatique du CNRS, et les comités ad hoc de l'automne 2008 (mis en place aux fins manifestes d'obtenir des réponses préconçues à des questions imposées), sont analysés par le C3N comme l'une des formes envisagées (ce n'est pas la seule) pour le démantèlement de l'organisme. On nous raconte, en haut-lieu, qu'une partie importante des communautés concernées (biologistes et informaticiens) le souhaite, ce qui n'est pas l'écho que nous en avons. Le C3N décide alors d'organiser une très large consultation des laboratoires. Après quelques discussions, et hésitations, nous décidons qu'elle prendra la forme d'une question unique, posée à chaque unité (nous voulons une réponse collective, pas limitée à la position du DU), <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article94>, exprimant sa position vis-à-vis du court communiqué du C3N ci-dessous :

« *Le C3N réaffirme que :*

(1) Le CNRS doit absolument conserver une continuité thématique, autrement dit comprendre tout le tissu des disciplines fondamentales à l'intérieur de son périmètre, en particulier l'informatique et la biologie, visées aujourd'hui par des projets qui les sortiraient de l'organisme ;

(2) Lorsqu'une discipline est présente dans plusieurs grands organismes de recherche à la fois, il convient de mettre en place une structure de coordination souple qui respecte leurs spécificités d'objets et de méthodes et où chacun de ces organismes soit représenté;

(3) La définition des contours disciplinaires à l'intérieur du CNRS doit être élaborée en étroite concertation avec les communautés scientifiques concernées et dans le respect du fonctionnement statutaire de l'organisme »

Une analyse des réponses à cette consultation est consultable à <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique63>.

Le résultat global est sans appel :

- 671 unités (donc environ 60% de participation) se sont exprimées, le plus souvent après débat et vote en Conseil de Laboratoire ou assemblée générale.

- 11 unités ont choisi l'abstention,

- 7 unités ont répondu NON

- 653 unités (représentant un effectif d'environ 65 300 personnes, dont plus de 38 300 permanents) ont approuvé le C3N dans sa défense de la continuité thématique du CNRS.

Ces résultats ont conduit le C3N à déclarer le 2 mars 2009 :

Désormais mandataire de cette expression massive et sans équivoque, le C3N demande instamment au gouvernement de dire clairement qu'il ne suivra pas les conclusions hâtives des comités ad hoc nommés à l'automne, et de confirmer explicitement le maintien de l'informatique et de la biologie au sein du CNRS.

Voyons cela plus dans le détail pour les sciences de la vie et l'informatique.

5-1) Sciences de la Vie (et feinte Alliance ?)

En biologie, ce ne sont pas moins de 139 unités qui ont approuvé la position du C3N, et même 197 unités si l'on inclut celles qui sont rattachées aux sciences du vivant à titre secondaire. Cela représente 65% de l'ensemble des Unités Mixtes de Recherche ou « UMR » (y compris donc celles qui n'ont pas participé au vote) et 70% des Unités Propres de recherche, ou « UPR ».

Sortir (ou affaiblir) la biologie du CNRS n'est pas une idée du gouvernement actuel, quand bien même celui-ci a tenté de diverses façons depuis bientôt deux ans d'y parvenir. Sans remonter longtemps en arrière, on ne peut passer sous silence la déclaration de Catherine Bréchnignac, présidente du CNRS, dans une interview aux *Echos* (30 octobre 2006), que les biologistes remâchent encore avec colère : "*Dans les sciences de la vie, je suis bien décidée à faire des choix. (...) Si on continue à faire croître le budget des sciences de la vie (...) tout le budget du CNRS ira à cette discipline (...) et ce serait une grave erreur. Avec tout l'argent que nous avons injecté dans les sciences de la vie, je trouve que le rapport qualité/prix n'est pas terrible. (...) Nous avons retenu deux priorités : les neurosciences et la biologie intégrative*". Ces propos négatifs ont été réitérés, avec rudesse, lors d'une réunion du C3N, ce qui a conduit les présidents de CSD à cosigner une protestation collective.

Dès cette époque, le bruit court d'une volonté de faire passer l'essentiel de la biologie du CNRS à l'INSERM, avec pour conséquence prévisible la mise en exergue d'une biologie centrée sur des applications médicales (certes importantes mais qui ne peuvent pourtant résumer l'ensemble de la biologie). Les projets s'éclaircissent avec les lettres de mission du directeur de l'INSERM (en novembre 2007), www.sncs.fr/IMG/pdf/Lettre_de_mission_d.pdf, et de la présidente du CNRS en février 2008.

Alors que le « débat » sur la réorganisation du CNRS est en court, que ses instances ne se sont pas prononcées, la ministre tire ses conclusions dans un interview au journal *le Monde* le 20 mai 2008, <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2008/05/pcresse-soulve.html#more>, préconisant une coordination nationale des sciences de la vie (et pas seulement du biomédical comme indiqué dans la lettre de mission au directeur de cet organisme) abritée par l'INSERM. Concert de protestation ... et au passage un bon coup de pouce au succès de l'Academic Pride quelques jours plus tard !

Le 23 mai, la présidente du CNRS, clairement dans une position très inconfortable suite à l'interview de la ministre, et au lendemain d'un CA qui voit les représentants du personnel claquer la porte, doit se livrer à une sorte de grand écart sémantique à *Libération* lorsqu'à la question de S. Huet « *Valérie Pécresse a-t-elle sifflé la fin de la concertation ?* » elle répond « *Je suis dans la ligne de ce que m'a dit le président de la République et la ministre : mener cette réforme en concertation.* ». Ce mois de mai commence en fait à être très tendu sur le front du CNRS; il semble clair que motions, contributions et communiqués ne pourront faire céder le gouvernement. L'heure est donc à la mobilisation, et aux menaces d'actions plus dures. Déjà au CS du CNRS du 14 mai, une séance assez solennelle consacrée à la situation de l'organisme, avait-elle abordé la question de « lignes jaunes » (blanches, rouges ... versions diverses du code de la route) à ne pas dépasser. Au passage, la sortie de la biologie est évidemment une façon de démanteler tout l'organisme. Comment justifier ensuite l'intégrité d'un organisme qui aurait d'un côté les sciences « dures », de l'autre les SHS, et pas sciences du vivant « au milieu » !

En tout cas, les choses s'accroissent. Le 23 mai, paraît un appel à un institut des sciences de la vie et de la santé, émanant en particulier d'anciens directeurs des sciences de la vie au CNRS (dont J. Godet, dont on entendra rapidement reparler). La riposte a lieu 3 jours plus tard, sous la forme d'un appel pour la création d'un Institut National de Biologie au CNRS <http://institutdebiologie.fr//Biologie.pdf>, qui va rapidement recueillir plus de 2000 signatures.

En juin toujours, un nouvel appel à un institut national des sciences du vivant est lancé. Un point de vue fort différent est ensuite défendu avec brio par Frédéric Dardel (ancien directeur des sciences de la vie au CNRS), qui publie le 26 juin un rapport, http://sciences.blogs.liberation.fr/home/files/rapport_dardel_biologie_cnrs.pdf, qui démontre point par point en quoi la recherche en biologie au CNRS et à l'INSERM ne sont pas identiques.

L'adoption du plan stratégique, voté le 1^{er} juillet par le CA (où je rappelle que le ministère a droit de veto) va donc donner in fine un institut de biologie « du » CNRS, qui n'aura donc pas (en principe) de caractère « national ».

On aurait donc pu penser, version optimiste, que les biologistes du CNRS allaient pouvoir se concentrer à nouveau sur leur paillasse. Dans la foulée, la médaille d'or de l'organisme est attribuée à un biologiste, J. Weissenbach ; le message doit aussi éclipser le mauvais souvenir des critiques d'octobre 2006 : le CNRS aime ses biologistes !

Mais voilà, on ne baisse pas les bras, ni au ministère, ni à l'Élysée. On ne va pas, comme promis, laisser débattre la communauté scientifique ; on va plutôt créer, à l'automne, une commission d'experts « indépendants ». Pour garantir cette indépendance, quel meilleur moyen que d'en confier la présidence à J. Godet, qui avait clairement pris position 3 mois plus tôt dans le sens qui convient au ministère. Une large majorité favorable à ces thèses l'accompagnera et, en signe « d'ouverture », on y nomme également F. Dardel. Le rapport de la commission était attendu pour la mi-novembre.

A l'arrivée, un rapport ... qui n'en n'est pas un (il n'a jamais été officiellement remis) ... que tout le monde a lu (il a « atterri » sur le blog de S. Huet) ... tout le monde sauf apparemment la ministre et le responsable de l'INSERM ... et dont la mise en application signerait la fin de la biologie au CNRS, et son démantèlement. Cerise sur le gâteau, le rapport préconise la précarisation des carrières de chercheurs en biologie en prenant position pour une voie de chercheurs contractuels jusqu'à environ 40 ans.

Une commission ad hoc, c'est probablement insuffisant ; au cas où le milieu n'aurait pas bien compris, on va également faire donner l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), dite indépendante, et son désormais mémorable rapport « Zehrouni » sur l'INSERM, www.aeres-evaluation.fr/Quel-avenir-pour-la-recherche Record d'efficacité pour ce comité, dont les conclusions englobent toute la biologie, y compris celle du CNRS (pour en extraire les Sciences du Vivant), après avoir auditionné la direction de l'organisme une dizaine de minutes, c'est-à-dire plusieurs fois moins que le temps utilisé pour aller, tous ensemble, à l'Élysée voir le Président de la République décorer M. Zehrouni... et lui rappeler au passage la tâche importante qui lui est assignée.

Cette parodie d'indépendance sera-t-elle récompensée à la hauteur de son mérite l'automne prochain lorsque l'AERES cherchera à se voir attribuer un label européen comme agence d'évaluation ? Pour la communauté scientifique, il est désormais tentant, et pour rester biblique avant l'Alliance à venir, d'attribuer à cette agence une sorte de péché originel.

On répète à l'envie en haut lieu que les rapports Zehrouni et Godet ne sont pas identiques, ce qui est bien sûr exact, et pas vraiment étonnant au regard de questions posées différentes. Pour autant, plaçant l'INSERM au centre de l'ensemble du dispositif des sciences du vivant et de la santé, ils créent tous deux les conditions d'une sortie de la biologie du CNRS.

Le Premier ministre déclarera rapidement que les propositions du rapport Zehrouni seront essentiellement mises en œuvre, ce qui pose un problème supplémentaire relatif à la précarité de l'emploi scientifique, nous en reparlerons. Une nouvelle étape sera enfin franchie par le CA de l'INSERM le 4 décembre 2008 *dans l'objectif de créer un « institut du vivant »* excluant à terme les biologistes du périmètre du CNRS.

Face à cette situation, le C3N fait un premier communiqué le 13 novembre 2008, <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article91>, où il déclare avoir « pris connaissance des informations les plus récentes relatives aux évolutions de la réforme sur lesquelles le CS aura à se pencher au début de la semaine prochaine. Le C3N estime être désormais confronté à la mise en œuvre résolue d'un démantèlement programmé du CNRS, qui s'en prend

ouvertement à la continuité thématique des recherches menées dans l'organisme, au statut des laboratoires et à la pérennité des emplois statutaires ».

Puis, le 9 décembre, le C3N lance sa très large consultation sur la continuité thématique dont j'ai parlé plus haut.

Le 8 avril 2009, c'est le lancement de «l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé», www2.cnrs.fr/presse/communiqu/1571.htm, dernière étape en date du processus. Les discussions ayant présidé à cette structure se sont faites dans l'ombre; en conséquence, on en est réduit aujourd'hui à l'exégèse, certes du communiqué de presse, mais surtout de la convention qui doit en régir le fonctionnement, www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/convention_alliance_310309.pdf. Cette dernière inquiète d'emblée par son préambule, qui prend soin de rappeler la mission assignée au directeur général de l'INSERM de faire de son organisme « l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de la recherche biomédicale ». Il y a donc huit acteurs dans l'alliance, engagés dans un accord « équilibré » précise le communiqué de presse, mais il semble d'emblée que la balance qui mesure cet équilibre ait, comme qui dirait, une « tare ».

Dans le même temps, la plupart des biologistes qui se sont exprimés depuis plusieurs mois insistent sur le fait qu'il faut « simplifier le paysage », mieux coordonner les sciences de la vie entre tous les acteurs, etc On sourit un peu (ou l'on grimace) à penser que la nouvelle création des ITMO (instituts thématiques multi-organismes), ni opérateurs ni agences, va pouvoir y contribuer. Toujours est-il que cette Alliance nouvellement engendrée est le lieu, ou l'un des lieux, où cette partie va se jouer (jeux de pouvoir compris). En l'état, elle est aux mains des responsables d'organismes dont les modes de fonctionnement et de prise de décision sont d'ailleurs assez divers.

Je pense qu'il est essentiel que la communauté scientifique n'attende pas la fin des 3 années de l'Alliance, sa transformation dans le grand institut rêvée par certains, ou son échec programmé pour rendre ce dernier nécessaire, pour intervenir. Je propose donc que soit créé un « **Observatoire de l'Alliance** », par exemple par le CoCNRS (à travers ses trois composantes) et les instances scientifiques représentatives (lorsqu'elles existent comme à l'INSERM ou à l'IRD) des autres organismes, pour suivre son action, critiquer ses dérives ou, à l'inverse, relever et encourager les domaines où elle pourra fournir des indices d'une action de coordination efficace et utile. Il s'agit certes d'une structure « de plus » (plutôt militante quand même), mais qui me semble une prolongation naturelle de l'action du C3N en faveur de la continuité thématique au CNRS.

5-2) Sciences de l'Information

Du côté de l'informatique, le soutien à la position du C3N est également large, puisqu'au total 52 unités, dépendant, à titre principal ou secondaire, de la section 07 du comité national (Sciences et technologies de l'information : informatique, automatique, signal et communication) ont voté OUI et donc manifesté leur souhait de rester à l'intérieur du CNRS. Mais cette communauté a d'abord hésité à répondre, incité d'ailleurs par certains responsables à ne pas le faire ; de plus elle s'est assez largement exprimée dans la partie que nous avons laissée ouverte aux contributions, pour préciser son soutien ou son opposition aux termes du communiqué du C3N, voir <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique3>.

En discutant avec des membres de la communauté STI (sciences et techniques de l'information) j'ai cru entendre trois types de malaise ressenti au sein du CNRS : celui d'être mal soutenus, d'être peu visibles, et enfin insuffisamment reconnus comme « discipline ». Je n'aborderai pas ici un dernier reproche entendu, celui d'avoir trop peu de représentants dans les cercles dirigeants de l'organisme.

Le premier grief est très irritant pour les autres disciplines, tant le sentiment général, évident si l'on regarde les chiffres, est celui d'une informatique largement favorisée en termes de postes de chercheurs depuis une dizaine d'années, au point que la section 7 est aujourd'hui trop peuplée, et qu'il sera probablement nécessaire de la découper d'ici quelques années si le rythme d'embauches s'y poursuit. Et d'ailleurs cette réaction irritée a été perçue par les informaticiens, qui aujourd'hui mettent le plus souvent une sourdine à ce reproche.

Les deux autres griefs me paraissent nettement plus légitimes, mais méritent quand même d'être modulés, tant sur la singularité de l'informatique que sur les conclusions à en tirer. La question de la visibilité est a priori partagée par toutes les disciplines qui n'ont pas de départements ou d'institut spécifiquement dédié (et elles sont nombreuses par exemple à l'intérieur des Sciences Humaines et Sociales), mais elle est certainement amplifiée ici par l'existence de l'INRIA.

Ce dernier, et l'ambition affichée par lui, ou pour lui, de leadership et de récupération de l'informatique du CNRS est un élément qui continue de perturber le débat actuel. N'oublions d'ailleurs pas que la (très) grande majorité des chercheurs en informatique ne dépend ni de l'INRIA, ni du CNRS, mais sont des enseignants-chercheurs. Et si l'on voit des styles différents entre les organismes, avec par exemple les équipes-projets du premier et les unités plus pérennes du second, le travail fait par F. Dardel en biologie pour préciser l'interface entre l'INSERM et le CNRS n'a pas été fait en informatique, ou en tout cas je n'en connais pas le résultat. Il semble par ailleurs que le problème y soit structurellement différent.

La commission ad hoc « sciences et techniques du logiciel » présidée par G. Cousineau a bien rendu ses conclusions en novembre 2008 (contrairement à celle traitant de biologie), www.sauvonslarecherche.fr/IMG/pdf/RapportCommissionSTL.pdf. Elle exprime clairement l'objectif ministériel de transférer l'informatique hors du CNRS par une sortie-fusion avec l'INRIA dans le cadre d'un nouvel Institut National des Sciences et Technologies de l'Information (INSTI).

Il est d'ailleurs assez frappant de voir que ce groupe de travail, formé dans le cadre de la commission mixte chargée « de la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique Horizon 2020 du CNRS » tourne le dos d'emblée au contenu de ce plan. En effet, comme nous l'avons rappelé, ce dernier préconisait la création d'instituts « du » CNRS, gardant le côté pluridisciplinaire de l'organisme, si l'on sait lire, à « l'horizon 2020 ». Ce point devrait d'ailleurs être acté pour au moins 4 ans dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Le groupe Cousineau doit avoir une autre définition de ce que veut dire la mise en œuvre d'un plan puisqu'il se forge un « schéma-cible » différent, qui vise (retrouvant ainsi l'objectif initial du ministère) à une structuration « verticale » de la recherche en instituts nationaux. Le contenu du plan stratégique réapparaît de façon furtive dans les « scénarios de transitions », où le groupe analyse deux hypothèses : une transition progressive passant par « *la création d'un institut des STI au CNRS et la mise en place d'une forte coordination avec l'INRIA et une transition rapide. Nous avons opté pour la seconde solution et choisi de proposer la création à court terme (2ans) d'un institut national des STI. Un directoire constituant de l'INSTI, doit être mis en place sans tarder, et doté d'une capacité décisionnelle.* »

Le ministère a du comprendre rapidement que la « voie rapide » préconisée allait rencontrer une forte résistance, et opte donc pour la transition progressive. Nous touchons là l'un des nœuds du problème, qu'il est très difficile de réfléchir à l'opportunité de la création de cet institut STI en faisant abstraction de l'objectif qui lui est assigné par la tutelle, sa sortie rapide de l'organisme. C'est pour cela que le C3N, s'appuyant en particulier sur résultats de la consultation qu'il a menée, ne cesse de réclamer que soit déclaré caduque par le ministère, cette phase 2 du schéma proposé par le groupe STL.

Le ministère a ensuite cherché, sans succès, à forcer la main du CNRS lors du CA de décembre, en essayant de faire voter le principe d'un 10^{ème} institut STI (non débattu en CS).

C'est bien là la différence entre disposer d'un droit de veto et d'une majorité : on peut bloquer une décision, mais pas nécessairement la forcer ! On raconte, mais je n'y étais bien sûr pas, qu'il n'aurait pas obtenu en particulier le soutien de représentants industriels.

En janvier, G. Bloch, responsable de la recherche et de l'innovation au ministère, vient défendre ce projet devant le CS, sans réellement convaincre, comme l'indique une recommandation, www.cnrs.fr/comitenational/cs/recomman.htm, adoptée à l'unanimité des votants. En mars, un nouveau CS consacre une demi-journée à auditionner des représentants de la communauté informatique, qui prouve une fois de plus l'absence de consensus sur la piste à suivre, réunion à l'issue de laquelle la direction du CNRS décide de nommer une commission (une de plus pourrait-on dire) chargée de rendre ses conclusions avant fin mai, afin de déboucher sur une proposition qui puisse apparaître dans le contrat d'objectif.

Avant d'en parler, je voudrais faire un commentaire personnel, certes émanant d'un non-spécialiste, sur le 3^{ème} grief, relatif à la reconnaissance insuffisante comme « discipline ». Il est probablement exact qu'une partie importante des scientifiques confondent en particulier « leur » informatique (ordinateur de travail ou grosse machine de calcul) avec ce qui est effectivement une discipline en soi. Je ne connais pas précisément l'histoire de l'INRIA (pour la geste officielle, voir www.inria.fr/inria/historique.fr.html), mais je peux imaginer que ce qu'on l'entend parfois soit exact, que le CNRS de l'époque ait pu un peu rater le coche de la montée en puissance de l'informatique (avec en parallèle peu d'intérêt pour le développement des mathématiques appliquées et leur relation avec le monde industriel). Mais il faut probablement moduler cela par, d'une part le rôle du développement des moyens de calcul dans des perspectives liées aux applications militaires, et d'autre part la succession des « plans calculs », et leurs échecs, pour envisager une histoire un peu plus complexe.

Les sciences de l'information présentent, avec leurs concepts et méthodes, les caractéristiques de ce que l'on a coutume d'appeler une discipline (à l'intérieur du continuum des connaissances). Discipline jeune (essentiellement développée depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle), pour partie issue d'une problématique interne aux sciences de l'ingénieur (voir Shannon) et d'emblée en forte interaction avec d'autres sciences : mathématiques pures, physique statistique (le couple négentropie-information), voire même la biologie théorique.

Mais la définition précise des frontières d'un champ disciplinaire reste un exercice complexe ; je ne crois pas s'il existe d'ailleurs aujourd'hui une « société savante » qui regroupe, en France, la communauté des sciences de l'information ; en tout cas je ne l'ai pas entendu intervenir dans le débat. La commission Cousineau a choisi de déborder largement sa propre dénomination, de groupe de réflexion sur les « sciences et technologies du logiciel », pour déclarer embrasser plus largement d'autres champs, au sein des « Sciences et Technologies de l'Information », avec pour noyau l'informatique, et englobant par exemple aussi Automatique, Robotique, Traitement des Images, et du Signal, Télécommunications, etc ... Ce faisant, le rapport trace ainsi une frontière qui regroupe la section 7 et une partie de la section 8 (en excluant la partie traitant des sciences de la matière, nanotechnologies, etc ...). Or, il est légitime, je crois, de se poser la question aujourd'hui de l'importance (non exclusive) d'un couplage fort, au niveau fondamental, entre l'information et ses supports, dans la mesure où l'on y peut attendre quelques révolutions à venir. C'est le point de vue défendu par R. Chatila, position minoritaire au sein du groupe Cousineau, qui voit une possible émergence de nouvelles façons de traiter l'information, à partir du couplage avec les nanotechnologies ; j'avoue être assez sensible à cette perspective.

Pour voir à quel point la situation présente n'est pas simple, concernant les frontières d'un éventuel institut STI, il faut bien voir que cette idée de « découper » au sein de la section 8 n'émane pas de celle-ci, qui s'est majoritairement exprimé contre; de plus, une granularité plus fine de la section 7, en terme des deux sections CNU qui la composent, la 27 et la 61, montre des points de vue plutôt différents. Et tout cela sans évoquer les problèmes que la

création de STI ferait peser sur le reste de l'actuel département ST2I (Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie) !

Je reviens pour finir à cette dernière commission, présidée par A. Petit, qui travaille encore au moment où j'écris, et qui vient de publier un premier pré-rapport, ouvert à la critique, www.cnrs.fr/inst2i/recherche/docs-actualites/pre-rapport%20CNRS-STI_mai09.pdf. Saluons déjà cette première initiative qui va dans un sens de transparence. Dans sa lettre de mission initiale, on y lit qu'il lui est suggéré d'une part, si besoin, de proposer plusieurs pistes différentes à l'issue de ses travaux, et d'autre part de s'inspirer du schéma de l'Alliance pour les sciences du vivant. Nous nous retrouverons donc face à la même incertitude ; les deux communautés (biologie et informatique) souhaitent une meilleure coordination au niveau national entre les différents acteurs. Ces « Alliances » en seront-elles les vecteurs positifs ... ou bien les virus (tiens, un objet commun aux deux disciplines !) chargés de fragiliser un organisme en particulier ?

Le climat de méfiance généralisée qui caractérise notre état (avec quelques bonnes raisons, nous l'avons vu) pouvait nous faire craindre a priori que cette commission ne soit en « service commandé » pour chercher à imposer le 10^{ème} institut et dans la foulée préparer l'étape n°2 (de la commission Cousineau), la sortie de l'informatique du CNRS vers l'INRIA, et ce d'autant plus que son président exerce lui-même des responsabilités importantes dans cet organisme (mais il connaît bien le CNRS pour y avoir aussi exercé des responsabilités). Or la lecture du pré-rapport ne va pas dans ce sens, puisqu'il commence par une prise de position plutôt claire, qui fait d'un certain point de vue écho au communiqué du C3N sur la « continuité thématique ».

On y lit déjà « *quelques convictions profondes de l'ensemble des membres de notre groupe de travail. Un CNRS sans sciences et technologies de l'information ne serait plus le CNRS* ». Espérons que ce point fort, auquel j'adhère, n'ait pas l'effet pervers d'encourager les détracteurs de l'organisme dans leur entreprise ! Plus loin, « *nous ne sommes pas favorable à la création d'un institut unique, c'est-à-dire réunissant l'INRIA et le CNRS, en sciences et technologies de l'information.* ». Sur ce point, la commission « Petit » apparaît donc s'opposer à la commission « Cousineau » pour laquelle, hors de cette réunion point de salut. Comme déjà dit plus haut, le C3N demande avec insistance que cette 2^{ème} étape soit déclarée caduque par la Ministre, et nous espérons donc qu'elle soit inspirée ici par cette commission ! Je signale au passage que le mardi 31 mars, après que le « retour » des postes confisqués par les chaires ait été annoncé, et une fois les 3 points clés portés par les DU discutés, nous avons eu des échanges plus informels sur quelques points qui « fâchent », dont l'informatique. A l'affirmation initiale qu'il « fallait » un 10^{ème} institut STI au CNRS, nous avons fait valoir que la situation était plus compliquée, et qu'on réformait mal contre l'avis (d'une partie non négligeable) des intéressés. La Ministre a conclu cet échange par « *laissons donc la commission Petit travailler !* ».

Pour revenir au pré-rapport, il est intéressant de noter que la solution « théorique », souhaitée par certains, que cet institut unique existe mais soit créé à l'intérieur du CNRS, y est également écartée. Dernier point fort préalable dans ce pré-rapport, « **Une coordination des principaux acteurs académiques français dans le domaine des sciences et technologies de l'information est une nécessité** », qui correspond à une volonté large de cette communauté, et au 2^{ème} point du communiqué du C3N. Si une possible « Alliance », d'ailleurs différente de celle des sciences de la vie, est évoquée dans le texte, c'est comme une hypothèse en circulation, et pas nécessairement le point de vue actuel de cette commission, qui reste encore imprécise sur ce point ; il faudra donc attendre le texte final. Mais il paraît clair que, au regard de la conception toute particulière de la concertation telle qu'elle est pratiquée par ce gouvernement, toute forme de coordination auquel on aboutirait mériterait, selon moi, la

même attention continue que celle que je préconise en biologie avec un « Observatoire de l'alliance ».

L'opinion affichée dans le pré-rapport est qu'il n'y a pas de solution idéale, et que parmi toutes celles envisagées, deux devraient retenir l'attention, soit un 10^{ème} institut STI, dont les contours sont discutés, soit STI + Ingénierie, c'est-à-dire l'actuel ST2I. Rien que l'on ne sache déjà, direz-vous ? Pas tout à fait, car l'analyse de la situation qui est faite dans le texte paraît plutôt fouillée, et j'attends avec intérêt que les spécialistes du domaine nous en fassent l'exégèse. En particulier, si une lecture rapide laisse poindre une petite préférence du groupe pour le 10^{ème} institut, les mérites et défauts respectifs des solutions sont présentés. Le rapport final est attendu pour le 20 mai, avant que le CS ne se prononce sur le COM, où cette question doit être traitée. Le paysage reste donc encore incertain, à moins bien sûr que d'autres considérations, que je n'ai pas voulu discuter plus haut, entrent en jeu ?

6) CNRS : opérateur versus agence de moyens ... et statut des UMR

Il y a du flou dans les définitions des termes employés ... et une dérive radicale, dans le temps, dans la part de la partie « agence » (20% en juin 2008 pour la partie « agence interne », 50% dès l'automne, 100% apparemment au plus haut niveau de l'état en janvier 2009 !)

La direction du CNRS fait, depuis l'automne 2008, une présentation, inscrite dans les projets successifs du Contrat d'Objectifs et de Moyens, et qui cherche à marier la carpe et le lapin. Faire plaisir au ministère en différenciant la fonction « opérateur de recherche », se rapportant aux unités gérées, au moins partiellement, financièrement par le CNRS, et la fonction « agence de moyens » pour les unités gérées par les universités. Dans le même temps, elle jure que ces unités seront traitées de la même façon sur le plan scientifique, qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à faire des commandes de ramettes de papiers, etc ...

Cette cession de la gestion financière se ferait après validation externe de la capacité de l'université à assurer toute seule cette gestion dans de bonnes conditions pour la recherche. Mais là où on peut commencer à s'inquiéter, c'est lorsque l'on pose la question naïve suivante : à partir du moment où une université passe la validation, type « Veritas », de sa qualité à gérer les finances, alors toutes les UMR de cette université devraient donc alors « basculer » dans l'agence de moyens ? La réponse de la direction est alors d'aligner toute une série d'exceptions, qui ravivent automatiquement les craintes de mise en place d'un système d'UMR à deux vitesses, avec les « stratégiques » et ... les « moins stratégiques ».

Donc, de fait, cette question opérateur-agence est indissociable du futur statut des unités de recherches. On a même eu l'impression d'entendre un point de vue « organisme » qui diffère un peu de celui du ministère avec, une fois n'est pas coutume, une apparente plus grande proximité entre ce dernier et le milieu scientifique.

Aujourd'hui, la direction du CNRS dit en substance : pas d'UMR là où nous ne mettons pas (ou n'envisageons pas de mettre) des moyens substantiels.

L'opinion probablement majoritaire du comité national (et je pense du milieu scientifique), que je partage, dit plutôt : le rôle d'opérateur de recherche national du CNRS rend nécessaire la participation (à travers le label UMR, et donc le suivi scientifique de celles-ci) du CNRS à des unités, avec le préalable de la qualité scientifique et du souhait du partenaire local, afin d'enrichir la vision stratégique de l'organisme, et d'enrichir la réflexion et le positionnement, et l'évolution éventuelle desdites unités. Cela se pratique déjà, et ne nécessite pas que l'organisme y mette toujours des moyens importants.

Je pense par ailleurs que le CNRS a été trop timide ces derniers temps dans la défense de son rôle d'opérateur national. En particulier, il m'aurait paru utile de mettre en évidence l'ensemble des changements, et ils sont nombreux, opérés depuis 15-20 ans dans le paysage

des laboratoires français (en particulier en terme de regroupements et relocalisations), qui n'auraient pu se faire sans précisément un rôle fort d'opérateur, en relation étroite avec les instances universitaires.

En principe, un « opérateur » structure et oriente la recherche de façon stratégique suite à des exercices de prospective où la communauté scientifique est impliquée (comme le fameux rapport de conjoncture), ainsi que par la prise en compte au quotidien de l'actualité de la recherche telle qu'elle remonte du réseau des laboratoires. Par contraste, une « agence » finance, le plus souvent à court et moyen terme ; en dehors des programmes blancs, elle devrait le faire, beaucoup plus que ce n'est le cas aujourd'hui, sur des priorités que seuls les opérateurs peuvent définir.

Sur le plan scientifique, il ne doit y avoir qu'une seule forme d'UMR, quelle que soit la forme que prend la gestion financière. Il importe donc, dans la présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens, que pour les UMR pour lesquelles la gestion financière serait assurée par l'université, soit **explicitement** mentionné le caractère de (co)-opérateur scientifique du CNRS. Et que les termes d'opérateur et d'agence soient clairement mieux définis. En particulier, bien préciser le rôle que conférerait au CNRS sa nature d'opérateur « national », et déterminer pour la partie « agence » s'il y a le moindre recouvrement avec ce que signifie le terme « agence » à l'ANR.

7) Les chaires

Voilà bien une mesure qui a fait couler beaucoup d'encre ! Et pour cause, car elle a plusieurs fonctions distinctes. La première fois que j'en entends parler, c'est le 29 janvier 2008, dans un communiqué à l'AEF de la présidente du CNRS, paru le lendemain d'un discours du président de la république à l'université d'Orsay, prononcé en l'honneur du prix Nobel Albert Fert. Décidément, notre président aime bien clôturer le mois des vœux par des gentillesses à notre égard ! La présidente du CNRS répond ainsi, partiellement, à la demande faite par N. Sarkozy la veille : *« Je souhaite que les responsables de nos organismes de recherche fassent rapidement connaître à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comment ils accompagneront nos meilleures universités vers leur autonomie et le développement de leurs missions de recherche ...J'attends enfin et surtout leurs propositions pour rendre les métiers de la recherche plus attractifs. »* voir www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article1832

Cette première version des chaires, que l'on peut retrouver sur <http://wiki.autonomie-recherche.org/index.php/ReponseBrechignacSarkozy>, a de quoi faire sursauter, car elle les envisage comme des CDD de 4 ans, renouvelables une fois :

« S'agissant des évolutions en matière de statut des chercheurs avancées par Nicolas Sarkozy, le CNRS a proposé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche la création de "chaires CNRS". Il s'agirait de "postes communs aux universités et au CNRS, sur des contrats de 4 à 8 ans", réservés aux docteurs. Le chercheur serait payé par le CNRS, pour effectuer de la recherche à temps plein. Une fois son contrat achevé, il pourrait passer le concours pour entrer au CNRS, ou être recruté par l'université en tant qu'enseignant-chercheur. "Nous avons déjà éprouvé ce dispositif avec des industries, pour des thésards, et cela fonctionne", précise Catherine Bréchignac. »

Quelques protestations vives font rapidement abandonner cette vision « précaire », pour faire préciser, par la Ministre, qu'il s'agit bien de postes qui s'appuient sur des emplois d'enseignants-chercheurs, avec un format ressemblant probablement à une « délégation » (plus-plus comme on dit) auprès des organismes.

Quelle est donc la fonction de ces chaires ? Pour le ministère « une façon pragmatique pour attirer et garder des talents à l'université ». En creux, cela n'est d'ailleurs pas très sympathique pour la majorité des enseignants-chercheurs en place, qui n'y auront pas droit (faute d'être talentueux ?).

Les choses vont se préciser par la suite. Dans un premier temps, on apprend que l'heureux titulaire d'une chaire (5 ans renouvelable une fois) aura le statut de Maître de Conférence en délégation, mais que sa nomination procèdera de façon très différente de la délégation standard : pour les chaires, un concours de recrutement MdC spécifique, avec un jury mixte, composé d'universitaires et de chercheurs de l'organisme.

Par contraste, aujourd'hui la délégation (ordinaire) s'obtient pour des MdC ayant quelques années d'ancienneté, à travers une demande, sur projet scientifique, qui passe (le plus souvent) par un avis de l'université, puis une décision de l'organisme. Au CNRS, la façon de faire a fluctué, la meilleure selon moi étant l'examen et le classement des demandes par les sections du comité national.

De plus, le titulaire de la chaire n'enseignerait qu'un tiers de service, et devait toucher (dans le projet initial) un tiers de sur-salaire. Sur les 4/3 du coût associé à ce poste, une moitié serait prise en charge par l'université, l'autre moitié par l'organisme.

Il fallait, selon moi, n'avoir jamais travaillé dans un laboratoire universitaire (ou alors être imperméable à la notion de relations humaines) pour ne pas voir les grandes tensions qu'un tel système engendrerait dans les UMR. Enseigner (nettement) moins pour gagner (nettement) plus ! On voyait là d'ailleurs déjà poindre ce traitement dévalorisant de l'activité d'enseignement qui va fortement irriter le milieu universitaire à l'occasion du projet de nouveau décret sur les enseignants-chercheurs.

A l'automne 2008, on découvre une nouvelle fonction des chaires, construite sur une supercherie plutôt grossière, qui essaie alors de masquer la baisse de postes de recrutements (300 contre 390 au CNRS) en voulant faire « compter » la chaire deux fois, comme poste à l'université ET comme poste dans l'organisme. Cerise sur le gâteau, une chaire coûterait en plus une délégation « standard ». En résumé, là où 3 personnes différentes pouvaient trouver leur compte (un recruté CNRS, un recruté MdC, et un MdC déjà en place, obtenant une délégation), il n'y a plus dans ce nouveau système qu'un heureux bénéficiaire, désigné « gagnant » toute catégorie !

En novembre 2008, le CS du CNRS refuse d'avaliser en l'état le principe des chaires, ce qui n'empêchera pas la direction de les faire voter au CA suivant. Je ne connais pas suffisamment l'histoire du CNRS, mais j'imagine que c'est un fait quand même assez rare dans cette vénérable maison qu'un dispositif portant sur près de 25% des postes de chargé de recherche ouverts au recrutement sur concours soit décidé contre l'avis du conseil scientifique. La direction a fait là un choix plutôt lourd. Je rappelle que le ministère dispose certes d'un droit de veto au CA, mais que ce n'est pas lui qui, en principe, propose ces choix. Cette décision va marquer les esprits, et entamer la confiance des personnels dans leur direction, et ce d'autant plus que, plus le personnel s'inquiète, plus celle-ci communique, parfois à chaud, sur un ton exagérément rassurant.

Pendant ce temps la mise en place des chaires ne va pas sans difficultés. En juin-juillet 2008, les opposants aux chaires (dont le rédacteur de ces lignes) ont cru pouvoir se réjouir du manque d'enthousiasme à leur encontre affichée par la CPU, mais cette hostilité n'a pas vraiment résisté à la torpeur estivale. La contestation s'est néanmoins poursuivie aux niveaux des instances scientifiques, tant du CNRS que des universités. Quelques universités, et pas des moindres, ont décidé de ne pas s'inscrire dans le processus. L'idée d'un boycott des jurys de chaires a fait son chemin, des sections du CN et du CNU se sont prononcées dans ce sens. Le C3N et la CPCNU (Conférence permanente du CNU) se sont rencontrés (pour la première fois de leur histoire), en mars et ont publié un communiqué conjoint le 2 avril 2009,

www.c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article139, menaçant en particulier d'un appel solennel à ce boycott. Les DU, à la suite de leur réunion nationale du 14 mars, avait également placé le retour des 130 postes confisqués par les chaires parmi les points clés de leur action, <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2009/03/les-directeur-1.html>. Et surtout, le mouvement de contestation qui englobe l'ensemble du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis plus de deux mois, les syndicats et associations, avaient placé cette question parmi leurs revendications. Des personnalités ont également critiqué la mise en place chaotique du dispositif, où l'objectif initial d'excellence scientifique semblait bien mis à mal, au profit de choix thématiques discutables, et de concours dont l'aspect hautement compétitif n'était plus garanti.

On connaît le dernier développement en date sur les chaires, avec l'annonce par la Ministre le 31 mars 2009 du retour des 130 postes aux organismes. Pour autant, la question des chaires reste entière, puisque le ministère entend toujours les mettre en place, tout en les finançant directement. La situation, déjà confuse avant le 31 mars, ne s'éclaircit pas vraiment. Des concours pour des chaires, plutôt profilés pour des jeunes non encore MdC, sont déjà lancés. Dans le même temps, la Ministre a compris que ce n'était peut-être pas la meilleure idée, comme elle l'a exprimé aux participants de la réunion du 31 mars dans un courrier du 10 avril (www.recherche-du.fr/ministere/lettre100409.pdf), « *Je suis tout à fait convaincue que ce dispositif doit en priorité bénéficier à de jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs ayant déjà quelques années d'activité, et je rappelle le principe fondamental de la mixité des jurys de recrutement entre les organismes et les universités* ». Elle maintient donc son souhait de concours spécifique « chaires », même pour des jeunes ayant déjà un poste (MdC ou CR), l'argument étant que cela est rendu nécessaire par la volonté d'ouvrir ces postes aux CR. Par ailleurs, le sur-salaire associé aux chaires est revu à la baisse, puisque l'on parle maintenant d'une prime alignée sur la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche). Au passage, le communiqué de V. Pécresse du 2 avril 2009, plaçait cette prime « chaire » entre 6000 et 15000€. Or la PEDR, en 2008, s'évalait entre 3500€ (MdC et CR) et 6500€ (Pr 1^{ère} classe). Soit la PEDR est fortement réévaluée en 2009, soit il y a encore du mou dans la communication.

Je voudrais finir ce long chapitre « chaires » en exprimant ma position personnelle. On peut, je crois, mettre en préalable deux souhaits qui peuvent rassembler, et le milieu scientifique, et nos dirigeants. D'une part, améliorer les conditions de recherche des enseignants-chercheurs, condition essentielle au renforcement des universités du côté de la recherche. D'autre part, permettre aux chercheurs des organismes qui le souhaitent, de devenir enseignants-chercheurs, toujours dans de bonnes conditions. Mais il n'est pas besoin pour cela d'organiser des montages complexes ; cette problématique ne date pas du gouvernement actuel, des solutions ont été mises en place dans le passé, certaines jugées efficaces, d'autres peut-être moins. Analysons leurs mérites et leurs faiblesses.

Je pense déjà qu'il est préférable de favoriser une approche venant de la base (« bottom-up »), où les projets scientifiques que les chaires devraient favoriser ne sont pas définis a priori d'en haut, ce qui se ferait avec le projet actuel de concours, mais émanent des personnes elles-mêmes, qui postuleraient pour ce dispositif avec un projet scientifique, avant une étape de sélection à définir (mais qui ne serait plus alors confiée à des jurys de concours)

Concernant la proposition actuelle de chaires, elle a par ailleurs le défaut, pour les CR, d'être un aller simple, puisque celui qui choisirait cette voie change définitivement de statut. L'objectif du CR sera clairement de pouvoir postuler à un poste de Professeur au terme de sa délégation sur une chaire; or quelle université peut aujourd'hui garantir à 5 ans l'ouverture d'un tel poste ? Une autre solution existe, plus simple, et déjà expérimentée depuis de longues années (au niveau DR-Pr). Il s'agit de postes de détachements pour les chercheurs, de 3 ans je crois bien, avec charge d'enseignement réduite au tiers de service et prime (toute

ressemblance avec les chaires ...). Mais au terme de ce détachement, le chercheur peut soit regagner son organisme (si l'expérience n'a pas été concluante, ou si l'université ne peut ouvrir de poste de Professeur), soit postuler de façon définitive (utilisant une disposition dite « 46-4 » je crois bien).

Concernant les enseignants-chercheurs, s'ils sont déjà en place, point n'est besoin non plus d'innover beaucoup. Il suffirait de renforcer, d'élargir, de généraliser, le dispositif actuel de délégations (mais sans pour autant s'attaquer aux emplois statutaires des organismes, comme cela a été tenté cette fois-ci) :

- qu'elles soient plus nombreuses, avec bien sûr discussion préalable avec les universités (qui ont leurs propres contraintes et exigences légitimes, sur la compensation financière, les contraintes de tableau de service ...)
- que ces délégations soient toujours examinées par les sections du CN, ce qui permet pour l'organisme partenaire de s'assurer de la qualité scientifique des projets ;
- qu'elles soient de durée variable, jusqu'à 5 ans, avec suivi de l'activité par le CN ;
- qu'elles soient associées à un soutien de l'organisme pour le projet de recherche (ce qu'on appelle « environnement ») ;
- qu'elles puissent venir à tout moment de la carrière des EC

Que l'on rebaptise alors ce dispositif global (mais différencié puisqu'il inclut une mise en détachement pour les chercheurs) en « chaires », pourquoi pas?

8) Emploi scientifique - précarité

Ce paragraphe sera trop court, au regard de l'importance de cette question pour l'avenir, mais beaucoup de choses ont été dites ailleurs sur cette question. Du côté des positions qui « fâchent », se mélangent ici des considérations idéologiques, sur le service public et de fonctionnariat, d'autres, reliées, mais de nature plus budgétaires, et enfin le fantasme partagé par certains qu'un chercheur est plus « productif » s'il est en situation précaire. Si le sujet n'était pas si grave, on pourrait sourire du fait que nombreux parmi ceux qui tiennent ces propos, au moins en France, n'ont jamais connu la précarité, le plus souvent bien au chaud dans un système privilégiant l'adjectif « grand » (Ecoles, Corps de l'Etat, etc...)... mais bon, passons !

Pour éviter toute interprétation hâtive (que l'on entend parfois chez les détracteurs), je voudrais préciser que je ne pense pas que la formation par la recherche (thèse) doive déboucher nécessairement sur une carrière académique. D'une part, j'espère au contraire qu'un jour (?) des jeunes docteurs peupleront, largement plus qu'ils ne le font aujourd'hui, les secteurs économiques et politiques, qu'ils feront profiter des bienfaits de cette formation ; d'autre part, passer toute sa vie à enseigner et chercher ne s'accorde pas nécessairement avec toutes les tournures d'esprit.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est souvent pointée du doigt comme le vecteur principal de la précarité, à travers les milliers de contrats CDD qu'elle finance. C'est certes vrai, mais il convient quand même d'élargir l'analyse :

- cette précarité, est de mise dans de nombreux pays développés, et au niveau européen est inscrite dans la vision développée dans le programme de Lisbonne. Il faut probablement d'ailleurs nuancer ici, et distinguer les situations nationales où l'emploi scientifique est faiblement présent, et pour lesquels créer des CDD longs (5 ans renouvelables) peut apparaître comme un facteur d'amélioration, de la situation française où l'université et les organismes de recherches inscrivent un cadre de stabilité pour l'emploi scientifique. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si nos structures attirent largement (autour de 20% au CNRS) des jeunes scientifiques étrangers.

- Si l'ANR est le vecteur principal, il ne faut quand même pas oublier qu'il n'y aurait pas de CDD (en particulier de contrats post-doctoraux) attribués s'il n'y avait pas, au départ, de demandes émanant de la communauté scientifique. Même au sein des comités de sélection de l'ANR, on s'inquiète parfois de cet engouement excessif pour des CDD dans les projets soumis. Un peu comme pour le rôle des indicateurs bibliométriques, nous participons donc largement à la mise en place d'un système que nous critiquons. Il importe donc que nous réfléchissions, collectivement, à ce qui sépare la mobilité (enrichissante) qui permet au jeune scientifique d'élargir sa propre vision de son domaine de recherche, du piège que représente l'empilement de stages post-doctoraux. Et il paraît important, et urgent, que l'ANR se donne les moyens d'un suivi du devenir de ces jeunes.

En parallèle, s'exprime maintenant ouvertement le soutien d'une voie précaire pour la tranche d'âge 30-40 ans. Je relève ainsi une petite perle dans le rapport « AERES-Zehrouni » : « *le comité exprime sa forte inquiétude devant l'âge très précoce auquel les postes permanents sont attribués. Par exemple, récemment 44 postes ont été attribués à des chercheurs âgés de 30 ans en moyenne...* ». Ainsi les membres de ce comité considèrent dans leur grande sagesse qu'à bac +12 on n'a pas assez fait ses preuves pour mériter un emploi permanent (il n'est même pas précisé comme fonctionnaire). Expriment-ils la même « forte inquiétude », eux qui connaissent le monde médical, lorsque la santé (voire la vie) de nos concitoyens est confiée à de jeunes médecins du même âge ? Trop « précoces » également pour nous soigner ? A noter que cette voie de la précarité jusqu'à 40 ans, toujours dans le bio-médical, a également la faveur (partielle) du (non-) rapport Godet..

On n'engage pas officiellement notre pays dans une priorité nationale en commençant par y détruire de l'emploi statutaire (900 postes cette année). Ce n'est certainement pas la bonne façon d'attirer les jeunes les plus brillants vers des carrières scientifiques. Au contraire, il convient de mettre en place un plan pluri-annuel pour l'emploi scientifique, plan sur lequel nous n'avons aujourd'hui entendu que quelques promesses. Et dans un premier temps, nous attendons que, comme pour l'emploi universitaire, le Premier ministre s'engage rapidement à revenir sur les suppressions de postes programmées dans les organismes pour les deux prochaines années (et qu'il revienne sur celles de l'année présente).

9) Caractérisation, évaluation, scientométrie

Une des questions majeures pour les années à venir (quelle que soit la couleur politique du gouvernement) concerne la façon dont la communauté scientifique saura se positionner vis-à-vis de l'emprise croissante des indicateurs bibliométriques dans les processus d'évaluation. Dans l'introduction du présent texte j'ai déjà stigmatisé « *l'illusion qu'un chiffre, un pourcentage, un histogramme ont un contenu plus scientifique (des chiffres, pensez-vous !) qu'une explication qui, elle, peut avoir le défaut d'exprimer une nuance* ».

Cette volonté de quantification du processus d'évaluation ne procède pas que « d'en haut » ; elle est mise en œuvre, de façon parfois très excessive, par des pans disciplinaires entiers de notre communauté, à tous les niveaux où elle est amenée à émettre jugements et classements. Il ne s'agit donc pas ici seulement d'une « résistance » à des méthodes et approches imposées de l'extérieur, par des gens (terme flou, remplacé parfois par « les énarques » ou encore « Bercy ») ne connaissant pas la recherche, mais également de la prise de conscience collective d'une dérive, qui est loin de se cantonner à l'hexagone (nous sommes même un peu moins avancé que d'autres), et dont nous sommes les acteurs.

Les critiques sur ces méthodes ne sont pas nouvelles ; concernant ma position personnelle sur certaines d'entre elles (dont le fameux facteur H), je renvoie sur un article que j'ai cosigné « *L'évaluation bibliométrique des chercheurs : même pas juste ... même pas*

fausse », www.sfpnet.fr/fichiers_communs/publications/articles/reflets_13_2324.pdf . J'ai également envie de citer un paragraphe du Plan Stratégique du CNRS (partie 3.3.1), www.cnrs.fr/cnrs2020/IMG/pdf/Plan_Strategique_CNRS_CA_1er_Juillet_2008.pdf, « *L'évaluation, qu'elle concerne des chercheurs ou des unités de recherche, s'accompagnera d'un cahier des charges et d'une mise en garde contre l'utilisation exclusive de critères quantitatifs. Si le taux de publication est un indicateur qui est pris en compte « raisonnablement » dans le fonctionnement actuel, il ne peut être le seul critère de qualité. Les dérives visant à donner à la bibliométrie un rôle prépondérant, voire exclusif, s'accompagneraient d'un certain formatage des carrières et d'effets pervers pour l'activité de recherche : minimisation de la prise de risque scientifique, minimisation de la mobilité thématique, frein aux échanges public – privé, stratégies de citations. Ce sont autant d'effets qui vont à l'encontre des objectifs du plan stratégique du CNRS.* »

Cette précision, importante, est venue dans les débats initiaux relatifs à ce plan ; il n'a d'ailleurs pas été très difficile de convaincre qu'elle était utile. Il faut dire que même les plus ardents défenseurs du « tout-indicateurs », avant de s'y complaire, sont toujours prêts à des déclarations liminaires sur leurs côtés relatifs et imparfaits.

Qu'individuellement on n'en soit à appeler à la vigilance et au débat est une chose ! Encore que j'ai un jour émis le souhait (et ce n'était pas qu'une boutade) que l'on coupe les connections internet dans les salles du comité national durant les dernières heures des jurys, afin qu'on ne s'y livre pas à des recherches intempestives, et hasardeuses (car instables), d'indicateurs concernant les derniers candidats en lice.

Mais que le CNRS, que l'on veut le plus garant possible de l'approche scientifique, puisse se livrer à une utilisation massive, et opérationnelle, de ces indicateurs, au risque de leur donner une validation non méritée, voilà bien qui serait inacceptable !

Inacceptable ... mais pourtant mis en œuvre ces deux dernières années, ce qui a valu une réaction vive du C3N, mettant en cause la Direction des Partenariats (DPa) du CNRS, ce que je vais maintenant rappeler.

Lors des précédentes campagnes de contractualisation des unités de recherche est apparue, en plus des fiches individuelles demandées par le ministère, une fiche « UR3 CNRS », qui demandait aux chercheurs de renseigner, en grande quantité, des indicateurs scientométriques divers (facteur H et autres). Critiquée par la plupart des instances scientifiques, boycottée par une partie notable des chercheurs, cette fiche tenait sa force de ce qu'elle émanait de la DPa, structure récente, mais en expansion, dont le poids dans les choix scientifiques de l'organisme (à travers des décisions importantes sur les partenariats) semblait de plus en plus déconnecté du lieu où la compétence scientifique est censée se forger (les directions scientifiques des départements, instruites en partie par le travail du comité national).

En septembre 2008, nous apprenons que, à partir du traitement (algorithmique) de ces fiches, une évaluation des chercheurs de certaines unités a été menée. Le 29 septembre, les présidents de CSD font la déclaration unanime suivante :

« Les présidents de Conseils Scientifiques de Département du CNRS ont rédigé le communiqué suivant, concernant les dérives bibliométriques :

Les présidents, soussignés, des Conseils Scientifiques de Département du CNRS souhaitent faire part de leur extrême préoccupation quant aux dérives constatées dans le traitement de données bibliométriques, en particulier par la Direction des Partenariats du CNRS (DPa) consécutivement au contenu et au traitement de la fiche dite "UR 3 CNRS".

Ils constatent en particulier qu'une évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs (classement A,B,C) se met en place, fondée sur un traitement des données bibliométriques. Ceci est en contradiction avec le fonctionnement de l'évaluation des chercheurs au CNRS, réinscrit dans le Plan Stratégique de l'organisme, qui assigne au comité national cette tâche.

Ils souhaitent vivement que s'instaure enfin un fonctionnement interne de l'organisme où ce sont les directions scientifiques, instruites par le travail du comité national, qui informent la DPa de la qualité scientifiques des unités, et pas l'inverse, afin que cette dernière instruisse au mieux les relations entre le CNRS et ses partenaires

Ils demandent solennellement que soit suspendue la diffusion et le traitement de la fiche "UR 3 CNRS", qu'un audit des activités de la DPa en matière d'évaluation soit mené, et qu'à l'avenir les documents traitant de l'évaluation scientifique à partir de données bibliométriques soient soumis pour avis au comité national, par exemple au C3N qui regroupe le bureau du CS, de la CPCN et les présidents des CSD. »

En coulisse, le C3N menace d'ailleurs d'un appel au boycott de la fiche UR3 CNRS. Une réunion d'urgence du C3N, en présence de la DPa, est convoquée par la direction du CNRS le 20 octobre. Entre temps, le 15 octobre paraît un « *Message des présidents des Conseils Scientifiques des Départements du CNRS aux membres du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration du CNRS* », <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article85>, qui balaie plusieurs questions qui fâchent (instituts, UMR, budget, postes ... et caractérisation par la DPA), et le 16 octobre, via une dépêche plutôt sèche pour la direction du CNRS, la ministre rappelle son attachement à la structuration en UMR. Ce dernier point n'est pas tout à fait déconnecté du reste (en tout cas pour nous), car la DPa est vécue par le milieu scientifique comme le vecteur de tentations de dés-UMRisation rampante au CNRS.

La réunion du 20 octobre est tendue, avec un débat de sourds entre la DPa qui parle du travail de simple « caractérisation » qu'elle aurait mené, et le C3N qui fait la preuve qu'il s'agit bien là d'une évaluation de chercheurs, exclusivité statutaire du comité national, et pour laquelle il refuse de reconnaître la moindre compétence à la DPa. A. Migus, Directeur Général du CNRS conclut la réunion en proposant de mettre en place une commission pour analyser dans le détail les documents proposés par la DPa, et en indiquant que pour la campagne de contractualisation en cours, les fiches UR3 CNRS déjà remplies (en gros par la moitié des unités qui les avaient fournies) ne seraient utilisées qu'à titre d'exemples pour cette commission à venir.

Cette commission, présidée par G. Boetsch, président du CS, qui regroupe des représentants de la DPa, des directions scientifiques de départements, des membres du C3N, se réunira plusieurs fois de janvier à avril 2009. Elle n'a pas encore rendu ses conclusions officielles (ce qui ne saurait tarder), mais je vais néanmoins donner mon sentiment, comme membre assidu de ses travaux.

Partageant l'analyse donnée plus haut du rôle (ou de l'un des rôles) plus politique de la DPa, ma première surprise a été d'y rencontrer certaines personnes je présenterais plutôt comme des « croyants » en « scientométrie », réellement convaincus que ces manipulations de chiffres divers engendrent du contenu informatif quasi-scientifique.

Ma deuxième surprise a été de voir l'ampleur que ces traitements quantitatifs avaient prise. A côté des données « brutes » issues d'indicateurs divers, voire de données secondaires, apparaissaient des cotations, en générales binaires, 0 ou 1, qui avaient le bon goût d'être regroupés par paquets de 20, engendrant ainsi des notations partielles sur 20, relatives aux individus, équipes, ou unités. C'est à partir de ce travail préalable qu'ont été construites des notations (A, B, C, avec des nuances A+, voire A++) de chercheurs. C'est aussi de là que découle la désormais célèbre « araignée » de la DPa, censée résumer la qualité globale de l'unité. Huit critères déclarés pertinents, donnant huit axes (donc un diagramme à huit dimensions) projetés dans le plan selon huit directions à 45°, et à partir de là une forme octogonale dont l'aire et la convexité seraient donc remplies de sens. Passons sur le fait que les huit axes ne représentaient pas des données indépendantes. L'un d'entre nous s'est « amusé » à refaire ladite araignée, pour un laboratoire, en reprenant les mêmes données, mais

en supposant une structuration de l'unité en équipes un peu différente (en opérant certains regroupements par exemple). Il est difficile de prétendre que cette manipulation a posteriori puisse affecter la qualité antérieure du travail scientifique de l'unité ... et pourtant l'araignée avait pris de l'embonpoint, ce qui mécaniquement rendait l'unité meilleure.

Le travail de cette commission s'est passé de la façon suivante. Une première séance, plutôt tendue, où nous avons fait admettre que nous refusions de travailler sur autre chose que des choix d'items à conserver ou enlever concernant les informations pertinentes attendues des unités ou des individus lors de l'évaluation préalable à la signature des contrats quadriennaux. Donc, nous ne voulions pas entendre parler de cotations, notations, ni d'arachnidés mutants. Puis nous avons passé de longues séances, dans une ambiance plus sereine, à énumérer, critiquer, ajouter des items. D'une façon générale, les membres du C3N validaient tout type d'information compatible avec ce qui est en général admis dans les fiches du compte rendu annuel d'activité des chercheurs (fiches CRAC), en soulignant toutefois des situations particulières à certaines disciplines (par exemple en SHS).

In fine, des documents tricolores, une couleur pour les items validés par tous, une couleur pour les items retirés par consensus (dont le fameux facteur H), et une couleur pour les points de désaccords. Le DG est venu à la (presque) fin des travaux se faire présenter les résultats, et a plutôt manifesté un accord avec les points défendus par le C3N (et d'ailleurs, je crois pouvoir le dire, par les représentants des directions scientifiques). Le président de la commission a été invité par le conseil de l'AERES à y présenter nos conclusions temporaires, qui ont apparemment été plutôt bien reçues.

Le C3N a précisé qu'il souhaitait que l'ensemble du travail de refonte des fiches soit discuté par les conseils scientifiques de départements pour validation. Entre temps, l'AERES a décidé du format des fiches à remplir pour la prochaine vague A, fiches qui semblent plutôt « a minima ». Je ne sais pas aujourd'hui si le CNRS reconduira des fiches UR3 CNRS sous leur forme remaniée, ou bien, ce que je souhaite, s'il se donnera le temps utile de la réflexion qui requiert au moins cet aller-retour avec les CSD.

10) Evaluation ... et comité national

Les attaques injustifiées, au-delà de l'outrance verbale, proférées par le Président de la République le 22 janvier 2009, invitent à être plus offensifs que jamais sur la question de l'évaluation. Nous attendons une réaffirmation du rôle du comité national pour l'évaluation des personnels et des unités. Toutes les personnes qui ont participé au travail d'une section du comité national connaissent le rôle essentiel du couplage de l'évaluation des personnels et des unités, complété d'ailleurs parfois par les débats sur les promotions (où les effets de langue de bois résistent moins bien). Je ne dis pas que les comités de visite (type AERES actuel, ou bien les formes précédentes) ne sont pas utiles ; je dis simplement que ces outils ponctuels ne résument pas tout le processus d'évaluation, mais n'en forment qu'une étape.

Devant les pressions venues « d'en haut » pour appliquer le dogme de la nov-langue ministérielle (évaluation des unités = AERES), la direction du CNRS a utilisé une formulation plutôt alambiquée pour décrire cette partie du travail d'évaluation mené par le CN : « *avis de pertinence de l'association au vu de l'analyse de la prospective de l'unité dans le cadre de la stratégie du CNRS* ». Que l'on fasse comme si on voulait (faire) croire que les sections ne portaient pas de jugement sur l'unité, en s'appuyant certes sur le comité de visite, est déjà un exercice de style ; mais que l'on requalifie ensuite l'évaluation de l'intérêt à conserver l'association d'une unité au CNRS dans les termes ci-dessus, afin de bannir le mot « évaluation », ne me paraît pas très sérieux. Le comité national doit faire reconnaître que ce qu'il fait concernant les unités est une évaluation (que l'on peut qualifier d'interne si l'on veut, bien que comme je l'ai rappelé plus haut, le comité national ait un périmètre plus large),

qui complète par une analyse dans la durée, et associée à l'évaluation des personnes, le travail ponctuel des comités de visite. Mais ce qui devrait être d'une évidence ne méritant même pas plus d'une ligne relève aujourd'hui d'un combat de tranchée. En témoigne d'ailleurs l'ordre du jour définitif de la réunion plénière à venir du CN, pour laquelle nous avons proposé de traiter explicitement de ce couplage avec les unités dans un point sur l'évaluation des chercheurs, et qui est revenu de la direction générale sous une forme qui sépare les unités et le personnel, et surtout bannit le mot évaluation dans le débat sur les unités. Maintenant, le politiquement correct résistera-t-il à l'exigence de rationalité que ne manqueront pas d'exprimer les participants à cette réunion ?

Le C3N a d'ailleurs entamé les discussions avec la conférence permanente du conseil national des universités (CPCNU), structure qui doit maintenant assurer l'évaluation de l'activité des enseignants-chercheurs (comme précisé dans le nouveau décret sur le CNU), pour réfléchir ensemble à la façon d'associer au mieux l'évaluation des personnes et de leur environnement. Dans un communiqué commun, http://c3n-recherche-scientifique.fr/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_cpnu_c3n_2avril_2009.pdf, la CPCNU et le C3N « exigent une redéfinition des compétences en matière d'évaluation, passant notamment par une remise à plat des missions et des procédures de l'AERES ».

Concernant l'AERES, plusieurs points de vue sont discutés dans la communauté scientifique. Si j'oublie ceux qui sont pour son renforcement, qu'on entend assez peu, je peux citer : ceux qui demandent le démantèlement sec de cette agence ; ceux qui voudraient y introduire une proportion d'élus ; ceux qui rappellent que les statuts de l'AERES permettent que celle-ci sous-traite l'évaluation des unités mixtes au comité national ; et enfin ceux pour qui laisser à l'agence l'organisation des comités de visite serait acceptable, au prix de quelques modifications (abandon du classement intermédiaire, maîtrise du rapport final pour le comité, élargissement de ceux-ci aux membres de toutes les sections compétentes du comité national, ...) à condition que le comité national se voit clairement confirmé dans ses prérogatives sur l'évaluation couplée personnels-unités. A titre personnel, et bien que je ne pense pas que nous ayons gagné en qualité avec l'AERES, je pourrais me ranger dans cette dernière catégorie.

Par ailleurs, il nous faudra être très attentif à la rédaction du futur décret portant sur l'organisation du CNRS, en particulier concernant la composition et le fonctionnement des futurs conseils scientifiques d'instituts : leur appartenance au comité national, la reconduction du mode actuel de constitution des CSD, qui donne satisfaction, et la possibilité pour ces conseils de s'auto-saisir de tout point qu'ils jugeront utiles. Il serait même très certainement utile pour l'organisme d'augmenter les prérogatives des futurs conseils.

11) Réunion plénière

Nous sommes donc secoués depuis bientôt deux ans par une série d'annonces et de changements dont il apparaît de plus en plus clairement qu'ils ne sont pas principalement guidés par un souci d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité scientifique (auquel cas la sagesse première aurait consisté à d'abord consulter et écouter la communauté scientifique elle-même). Le C3N a exprimé le souhait que soit organisée rapidement une session plénière du comité national afin que l'ensemble des sujets qui concernent son activité puisse être abordés et reprécisés de façon optimale et claire. On sait que ce type de réunion a joué un rôle utile dans le passé, que ce soit à la fin des années 90 « sous » Allègre, ou bien encore lors du précédent mouvement des chercheurs il y a 5 ans. Une fois l'une des voies statutaires pour la demander effectuée, un texte signé par plus de la moitié des présidents de section du CN, la demande a été adressée à la direction du CNRS. Cette réunion plénière se tiendra le 10 juin 2009, entre le CS et le CA chargés de statuer sur le contrat d'objectifs et de moyens.

Cette réunion plénière sera précédée d'un appel à contributions, sur le site du comité national, dont la synthèse sera présentée aux participants, afin de mettre au vote des recommandations fortes sur les points traités dans l'ordre du jour (essentiellement le statut de l'organisme, la nature des unités de recherche, les personnels et leur évaluation).

Je rappelle par ailleurs que la gravité de la situation a amené le C3N à lancer en février 2009 un appel au moratoire des expertises à l'ANR et l'AERES, et qu'il appartiendra à cette réunion plénière de suspendre ou prolonger ce moratoire, au vu de l'évolution des positions du ministère sur en particulier l'ensemble des points qui ont été énoncés plus haut.

12) Sortir de la crise ... par le haut !

La balle est maintenant du côté de nos autorités de tutelle, qui devront décider d'ici là si elles veulent favoriser une sortie de la crise par le haut, ou bien maintenir voire amplifier le malaise ambiant, et voir par exemple les mouvements de boycotts se généraliser. Cela devra passer en particulier par une réaffirmation sur le court terme, au niveau du COM, d'un certain nombre de points qui sont considérés comme des lignes jaunes à ne pas voir franchies. Ainsi nous serons particulièrement attentifs aux points suivants (non exhaustifs) :

- Le statut du CNRS, son rôle d'opérateur de recherche, sa compétence sur certains des choix thématiques de l'ANR, son intégrité, et donc la réaffirmation que l'ensemble des disciplines de recherche fondamentale ont vocation à s'y retrouver, les moyens pour mener sa politique scientifique

- La nature des unités de recherches, en particulier mixtes avec les universités. La réaffirmation qu'une fois leur qualité scientifique validée dans un processus transparent, il ne saurait y avoir qu'un seul type d'UMR du point de vue des statuts, et non des unités à deux vitesses suivant qu'elles sont, ou non, co-gérées au niveau financier.

- L'emploi scientifique : le retour sur la politique annoncée de suppression de postes ; au contraire, une véritable mise en place d'un plan pluri-annuel de l'emploi scientifique. Le renforcement et la généralisation du système des délégations.

- Les moyens : un rééquilibrage entre les moyens des organismes et ceux de l'ANR

- L'évaluation et le comité national : la reconnaissance pleine du rôle de comité national dans le processus d'évaluation.

Pour terminer, une dernière petite remarque concernant le changement probable à venir au ministère de la recherche (puisque notre ministre doit bientôt se lancer en campagne francilienne). Les nombreux capteurs déployés par le ministère des catastrophes naturelles prévoient à court terme une réplique de la secousse du 22 janvier dernier. Nos dirigeants seraient donc bien avisés de faire appel à un « véritable » spécialiste du réchauffement climatique, puisque climat de confiance il convient de restaurer !

Rémy Mosseri, 6 mai 2009